



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Stratégie de développement durable

Rapport annuel 2024-2025

Canada



2024-
2025



Table des matières

- 1** Message du premier dirigeant
- 2** À propos du rapport
- 3** Introduction
- 5** Faits saillants pour 2024-2025
- 21** Annexe 1 – Tableaux de suivi des progrès
- 33** Annexe 2 – Glossaire

Le bistro CCN du parc du ruisseau Patterson



Message du premier dirigeant

C'est avec plaisir que je présente le rapport annuel de 2024-2025 sur la Stratégie de développement durable 2023-2027 de la Commission de la capitale nationale.

À titre d'intendante des terres et autres biens du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale, la CCN s'emploie à rendre la capitale plus dynamique, plus résiliente et plus inclusive, dans l'intérêt du pays. À la CCN, la préservation du patrimoine régional commun – naturel, culturel et bâti – est une priorité. Nous veillons d'ailleurs à ce que ce patrimoine demeure accessible, accueillant et durable pour les générations à venir. Cette année, nous avons fait de grandes avancées dans des domaines clés, chaque projet jouant un rôle essentiel dans la capacité de notre région à relever les défis climatiques de demain.

En 2024, nous avons adopté notre premier plan d'adaptation au climat. Depuis, nous avons entrepris plusieurs des mesures à court terme énoncées dans ce plan. Actuellement, nous travaillons à des outils qui serviront à intégrer à nos projets diverses mesures d'atténuation et d'adaptation au climat. Grâce à ces mesures, nous pourrons continuer de gérer les ressources naturelles et bâties de manière responsable, en vue d'accroître notre résilience climatique et de créer une valeur durable pour la population canadienne.

Pour souligner notre 125^e anniversaire, et en vue d'augmenter le couvert forestier, nous avons amélioré les espaces verts de la région en plantant une miniforêt dans le parc Jacques-Cartier et en commençant une régénération naturelle le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. En combinant diverses méthodes de plantation innovantes et traditionnelles, nous pourrons maximiser les avantages pour l'environnement et l'humain, notamment en séquestrant le carbone et en atténuant l'impact des chaleurs torrides et des pluies diluviales. Dans notre lutte continue pour éradiquer les espèces envahissantes, nous avons aussi mené plusieurs projets favorisant la santé des espaces verts, dans l'espoir que ces derniers restent des lieux privilégiés où la biodiversité peut s'épanouir et les gens, se rapprocher de la nature.

En nous appuyant sur nos succès passés, nous avons continué de promouvoir la mobilité active dans toute la région. Nous avons, par exemple, mis en place un service de navette hivernale ainsi que sept nouveaux projets favorisant le transport durable, la remédiation aux embouteillages et une meilleure santé publique. Il est maintenant plus facile de marcher, de faire du vélo et de s'adonner à des activités de plein air toute l'année dans la région.

Et au milieu de tout cela, la bonne gouvernance et la promotion d'une culture de la durabilité sont restées au cœur de nos activités. En 2024-2025, nous avons actualisé notre politique de développement durable, afin de toujours suivre les pratiques exemplaires, et nous avons poursuivi l'intégration de la durabilité et de la lutte contre les effets du changement climatique à nos processus de planification et à notre fonctionnement, en cherchant à créer des bienfaits pour l'environnement et les collectivités que nous servons.

Ajoutons que la collaboration avec nos partenaires et les gens d'ici a été essentielle pour que notre travail ait un effet multiplicateur, y compris pour stimuler l'adoption d'une approche unifiée de l'intendance environnementale. Nous sommes redevables aux centaines de bénévoles qui ont consacré leur temps et leur énergie à nos projets d'intendance par la conservation. C'est pour nous une source de motivation de voir l'enthousiasme de nos partenaires du secteur public, qui ont offert leur expertise et suggéré des idées de collaboration au cours de notre atelier régional annuel sur la durabilité. Et nous sommes reconnaissants de la générosité qu'ont manifestée nos partenaires autochtones, qui ont guidé notre processus de réconciliation et ont aidé notre organisation à promouvoir la culture anishinabée, notamment au moyen de panneaux d'interprétation à la pointe Kiweki et d'activités éducatives ciblées, au programme de La CCN Ouverte.

Je suis aussi profondément reconnaissant envers le personnel de la CCN, nos partenaires et toutes les parties prenantes dont le dévouement a été déterminant dans la production de ce rapport. Leur travail assidu est le moteur de nos projets de développement durable, et j'anticipe positivement la poursuite de notre collaboration à bâtir ensemble un avenir plus durable et plus résilient pour la région de la capitale nationale.

Tobi Nussbaum, premier dirigeant



Un sentier de raquette dans le parc de la Gatineau



À propos du rapport

Ce document est le second rapport annuel de la Commission de la capitale nationale (CCN) sur la [Stratégie de développement durable \(SDD\) 2023-2027](#). Il rend transparent et responsable le processus décisionnel en matière de développement durable, pour son conseil d'administration et pour le Parlement, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Il met en relief ses réalisations en matière de développement durable et de résilience climatique pour l'exercice 2024-2025. Les résultats des émissions de gaz à effet de serre sont toutefois ceux de 2023-2024¹.

Le corps du rapport présente le bilan de l'année. Il met en lumière les progrès réalisés à l'égard des mesures énoncées dans la SDD 2023-2027 à propos desquelles il est pertinent de faire le point. Il énonce aussi ce que fait la CCN pour promouvoir une culture de la durabilité. L'annexe 1 donne l'état d'avancement de chaque mesure de la SDD ainsi que le détail de leur mise en œuvre.

1 L'échéancier de rédaction du rapport annuel sur la SDD et le temps nécessaire pour réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre rendent impossible la présentation simultanée des résultats de cet inventaire et des progrès de la SDD pour le même exercice. Par conséquent, les résultats présentés pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sont ceux de l'exercice 2023-2024. Les autres renseignements présentés dans ce rapport sont ceux de 2024-2025.



Vision du développement durable

« Nous protégeons notre précieux héritage, le patrimoine naturel, bâti et culturel de la région de la capitale nationale. Nous collaborons avec des partenaires régionaux pour que la région soit durable et inclusive. Nous accordons une grande importance à la santé et au bien-être des gens d'ici et d'ailleurs. Nous prenons des mesures en réponse aux changements climatiques; construisons une infrastructure résiliente; protégeons et valorisons le capital naturel; promouvons l'alimentation durable et les collectivités sûres; et rapprochons la population canadienne de la nature. »

Le marécage Rocailleux

Introduction

La CCN s'acquitte de son mandat d'intendant de la région de la capitale nationale en façonnant un lieu dynamique et inspirant qui est une source de fierté et d'unité pour le Canada et un legs pour les générations à venir. Toujours actuelle, la CCN sait relever les nouveaux défis et affirmer son leadership pour bâtir une capitale nationale durable et résiliente, comme en témoigne la SDD 2023-2027, adoptée en novembre 2023.

Un rôle influent

La CCN gère plus de 11 % des terrains de la région de la capitale nationale. Ces terrains sont des endroits où la population peut profiter de la nature, des loisirs, du patrimoine et de la culture. En veillant à leur préservation et à leur mise en valeur pour les générations actuelles et à venir, la CCN contribue à améliorer le bien-être de la population canadienne. En plus d'écologiser ses propres activités et d'y intégrer le développement durable, elle fait preuve de leadership en matière de durabilité et de résilience climatique, tant à l'échelle régionale que nationale.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La SDD 2023-2027 est l'un des principaux outils qui permet à la CCN d'être une cheffe de file nationale en matière de développement durable. Découlant de la *Loi fédérale sur le développement durable* et ses [sept principes fondamentaux](#), elle repose sur les [objectifs de développement durable des Nations Unies](#), les cibles et stratégies de mise en œuvre de la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD) et les engagements de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#). Les mesures énoncées dans la SDD 2023-2027 sont aussi liées au cadre d'indicateurs canadien (CIC) et au cadre mondial d'indicateurs (CMI).

En vertu de la SFDD 2022-2026, la CCN a l'obligation de soutenir les stratégies de mise en œuvre énoncées aux objectifs 10 – Inégalités réduites, 11 – Villes et communautés durables, 12 – Consommation et production responsables et 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et elle compte contribuer à la réalisation des objectifs 2 – Faim « Zéro » et 15 – Vie terrestre. Elle contribue ainsi à la réalisation des priorités du gouvernement fédéral en matière de développement durable et de résilience climatique, tout en alimentant une culture organisationnelle axée sur la durabilité et la collaboration avec ses partenaires.

Reconnaissance territoriale

La Commission de la capitale nationale (CCN) reconnaît que son travail et celui de ses partenaires se déroulent sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg, dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux.

La CCN est reconnaissante de la possibilité qui lui a été donnée de faire connaissance et de travailler sur ce territoire, ainsi que du rôle essentiel que joue la Nation algonquine Anishinabeg pour en assurer l'intendance et la protection pour les générations qui suivront.

La CCN reste déterminée à bâtir une région de la capitale nationale représentative de tous peuples autochtones au Canada, dans une volonté de faire progresser les efforts de réconciliation fondés sur la reconnaissance et le respect mutuels.



Le parc Pangishimo

Faits saillants pour 2024-2025

L'exercice 2024-2025 a été une année productive pendant laquelle plusieurs projets ont progressé. Bon nombre de réalisations méritent d'être soulignées. Ce qui suit présente les faits saillants de cette période de mise en œuvre.

En date du 31 mars 2025, la CCN a fait progresser 31 des 33 indicateurs et la cible a été atteinte pour 11 d'entre eux. La cible de la mesure 12.1 concernant la réduction des déchets produits dans les bureaux de la CCN, ainsi que la cible de la mesure 12.2 concernant la réduction des déchets de la patinoire du canal Rideau, n'ont pas été atteintes en 2024-2025. Les tableaux de l'annexe 1 illustrent l'ensemble des progrès qu'elle a réalisés au cours de l'exercice 2024-2025 et donnent un aperçu de ce qui est prévu pour le prochain exercice.

La patinoire du canal Rideau



2024-2025 en chiffres



430 bénévoles

ont participé à des activités de science citoyenne.



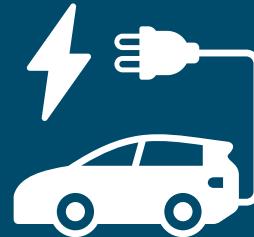
91 %

de la consommation électrique provient d'une source d'énergie propre.



71 % des déchets

provenant du Festival canadien des tulipes ont été détournés des sites d'enfouissement.



25 %

des véhicules de la flotte sont à zéro émission.

51 %

de moins de gaz à effet de serre ont été émis par rapport à l'année de référence 2005.



14 des 24 mesures à court terme

du Plan d'adaptation au climat (2024) ont progressé.



32 615 arbres

ont été plantés depuis 2021.



20 000 m²

de terrain ont été traités en vue d'éradiquer les espèces envahissantes.





La pointe Kiweki

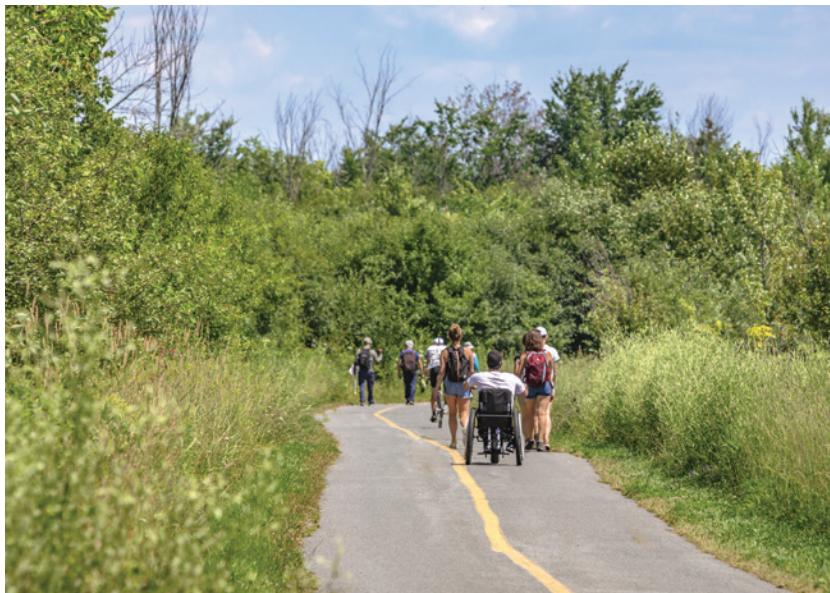


Communauté durable

Puisqu'elle a pour mandat de planifier l'aménagement des terrains du gouvernement fédéral dans la capitale nationale, de les aménager et d'en assurer l'intendance, la CCN contribue à améliorer le bien-être des gens de la région. Elle facilite également l'accès au patrimoine naturel et culturel ainsi qu'aux activités de loisirs, tout en prévoyant la création de logements abordables. La CCN s'engage à promouvoir la disponibilité et l'accessibilité d'aliments sains, locaux et durables. Son programme de location agricole permet de produire des aliments à proximité d'une grande agglomération et aide les locataires à adopter des modes durables de production alimentaire. Les prochains paragraphes de cette section-ci présentent certaines des réalisations de l'exercice à cet égard.

Passerelle Pìdàban à la pointe Kìwekì

Dans le cadre du réaménagement de la pointe Kiweki, la CCN a installé un lien piétonnier et cyclable qui relie la pointe Kiweki au parc Major's Hill, facilitant ainsi l'accès à ce lieu historique et culturel d'importance. La passerelle Pìdàban, dont le nom signifie « aube » en langue algonquienne, est accessible toute l'année. Elle est dotée d'un système de fonte de la neige intégré à la chaussée, qui est alimenté par le réseau énergétique du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), administré par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Cette fonctionnalité sera mise en service à l'hiver 2026-2027. La passerelle illustre l'engagement de la CCN à offrir des solutions innovantes, afin de procurer un accès équitable et durable aux espaces verts ainsi qu'aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels (mesure 11.4).



Un sentier accessible dans le parc de la Gatineau

Amélioration de l'accessibilité des sentiers

En 2024, la CCN a créé un nouvel outil de cartographie optimisée pour améliorer l'accessibilité de ses sentiers. Cet outil procure plus de renseignements facilitant le repérage des sentiers adaptés (mesure 11.4). Il a été réalisé en partenariat avec la Société CanDo, un organisme dédié à l'élimination des obstacles qui empêchent les personnes en situation de handicap de profiter de la nature et des lieux extérieurs. La CCN se sert de cet outil pour six sentiers de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau, ce qui représente 11 km de sentiers en tout.

Pour atteindre les objectifs de ce projet, la CCN a d'abord inspecté et réaménagé certains tronçons des sentiers sélectionnés. Elle a ensuite collecté plusieurs données, telles que le type de revêtement du sol, l'état des sentiers, la longueur des tronçons, les obstacles potentiels, les pentes, ainsi que des images panoramiques à 360 degrés sur toute la longueur des sentiers. Elle a ensuite intégré ces données dans un outil cartographique convivial qui procure les renseignements nécessaires pour préparer une visite. Cet outil sera accessible au public en 2025.



La navette hivernale du parc de la Gatineau

Navette hivernale

Forte de son succès des dernières années avec les navettes automnales et estivales du parc de la Gatineau, la CCN a lancé une navette hivernale reliant, de janvier à mars 2025, les centres-ville de Gatineau et d'Ottawa au Relais plein air et à Camp Fortune. Ce service gratuit rend plus équitable et plus durable l'accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels que gère la CCN (mesure 11.4). Il permet aussi à plus de gens de profiter de l'hiver dans le parc.



Le pavillon Strutt à la plage Westboro



Consommation responsable

Le passage à une économie plus propre et plus durable est important pour la résilience de la région de la capitale nationale. Afin de soutenir cette transition, la CCN se concentre sur l'assainissement des terrains contaminés; la décarbonation de sa flotte de véhicules; l'écologisation de son approvisionnement; et la réduction des déchets. Voici quelques-uns des projets réalisés cet exercice-ci dans ces secteurs clés.

Valoriser les sols excédentaires

Les projets de construction ou d'entretien des terrains demandent parfois de déplacer ou de retirer des sols excédentaires pour la réalisation des ouvrages. Par le passé, ces sols prenaient le chemin de l'enfouissement, faute d'endroit où les entreposer. Reconnaissant le potentiel de valorisation de cette matière, la CCN a aménagé un site de gestion des sols excédentaires afin de pouvoir entreposer ces matières et les réutiliser ultérieurement. Cette solution économique et écologique contribue à la concrétisation de la mesure 12.3, qui consiste à mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour détourner des sites d'enfouissement les déchets de construction et de démolition. Le site de gestion des sols excédentaires sera opérationnel dès 2025.

Opter pour un béton sobre en carbone

La CCN a entrepris de réparer le mur de soutènement de la promenade Lady-Grey afin d'assurer l'intégrité structurelle de la rue dans ce secteur. La reconstruction du mur a nécessité une quantité importante de béton. Reconnaissant que le béton conventionnel est un matériau à haute intensité carbonique, puisque sa production émet de grandes quantités de gaz à effet de serre, la CCN a proactivement cherché un produit plus écologique. Pour l'étape 1 du projet, elle a choisi un béton à faible intensité carbonique, une option durable dont la production génère de 30 à 70 % moins d'émissions. Pour un mur de soutènement mesurant 10 m de hauteur et 580 m de longueur, ce choix réduit substantiellement les émissions de carbone intrinsèques du projet. Cette nouvelle approche s'inscrit parmi les efforts qu'investit la CCN pour faire des achats écologiques (mesure 12.4).



Le parc Tesasini



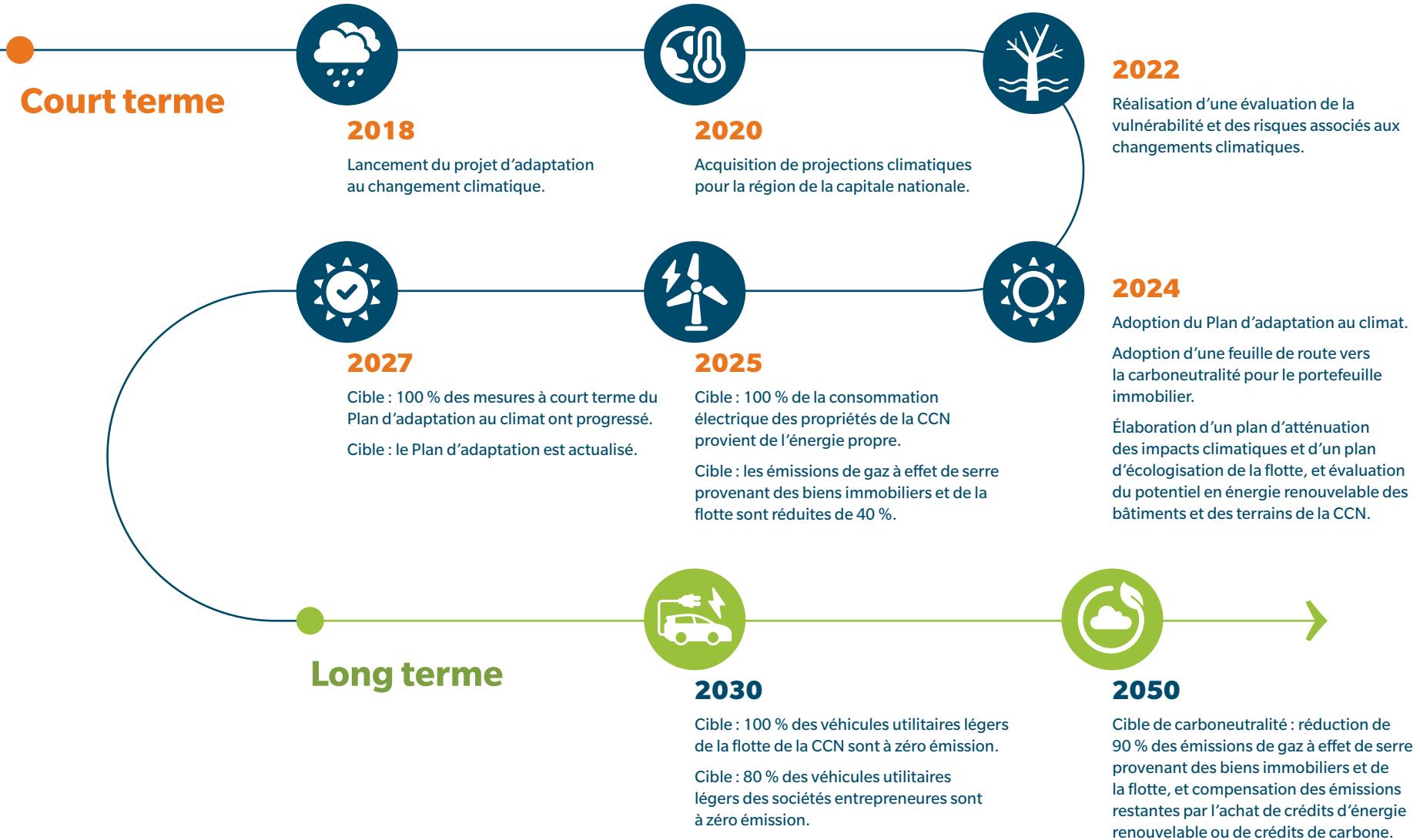
Lutte contre les changements climatiques

Le changement climatique impacte déjà la CCN et la région de la capitale nationale. Pour y faire face, la CCN surveille ses émissions de gaz à effet de serre, rend ses activités carboneutres et augmente sa résilience aux aléas du climat. Elle y parvient en mettant en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique, dont des solutions inspirées de la nature et des mesures d'atténuation des risques climatiques, comme l'amélioration de l'efficacité énergétique de son portefeuille immobilier. La figure 1 présente ses engagements à court et long terme en la matière, et le texte qui suit met en lumière le travail qu'elle a effectué en ce sens au cours de l'exercice.

Atténuation des impacts climatiques

La CCN s'est engagée à faire la transition vers un fonctionnement carboneutre d'ici 2050, en réduisant sous les niveaux de référence de 2005 ses émissions des portées 1 et 2 (mesure 13.1). Elle surveille la progression de cette mesure en faisant annuellement l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre. Elle mène aussi différents projets de réduction des émissions.

Figure 1 – Parcours de la CCN vers un fonctionnement carboneutre et résilient au climat



Inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour 2023-2024

L'inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre est préparé conformément aux directives fédérales en matière de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre. Pour 2023-2024, l'inventaire a tenu compte des installations et de 450 autres biens de la CCN qui consomment de l'énergie, y compris certains bâtiments, éléments d'infrastructure, véhicules routiers et autre matériel roulant qui consomme des combustibles fossiles.

En 2023-2024, les émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 étaient de 5 797 tonnes de CO₂e. Ceci représente une réduction de 51 % par rapport au niveau de référence de 2005 et signifie que la CCN a surpassé son objectif de 2025 (figure 2). Le recul de cet indicateur par rapport au résultat de 54 % de 2022-2023 s'explique par une série de recalculs des valeurs de référence et par l'intégration de biens qui n'avaient pas été pris en compte auparavant.

Près de 83 % des émissions de la CCN sont des émissions de la portée 1 (figure 3), qui incluent la combustion directe de carburant. La CCN travaille à réduire ses émissions de la portée 1 en améliorant l'efficacité énergétique de sa flotte grâce à l'acquisition de véhicules utilitaires légers à zéro émission, de véhicules électriques hybrides rechargeables et de véhicules électriques hybrides. Ces améliorations ont contribué à réduire de 49 % les émissions de sa flotte par rapport à l'année de référence.

Émissions des portées 1 et 2

La portée 1 inclut les émissions directes provenant surtout de la combustion de carburants par les installations (bâtiments et infrastructure) ou par les biens (véhicules routiers, hors routes ou autre matériel) de la CCN.

La portée 2 inclut les émissions indirectes provenant de deux sources : la consommation d'électricité des réseaux électriques de l'Ontario et du Québec, ainsi que la consommation de vapeur issue du réseau énergétique de quartier du PASE, administré par SPAC, à des fins de chauffage et climatisation.

Figure 2 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la CCN par source, pour 2023-2024

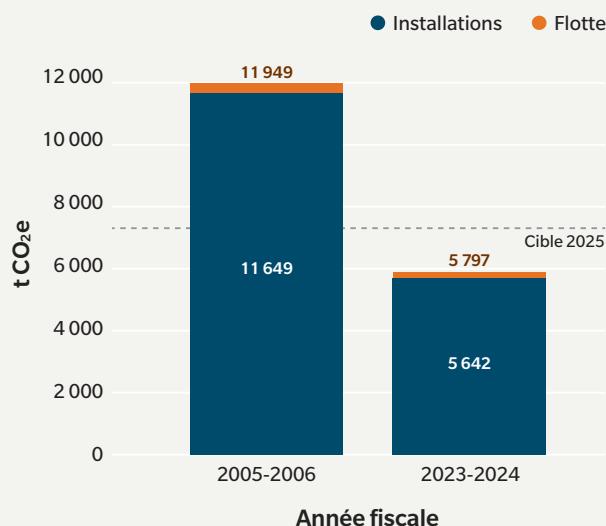
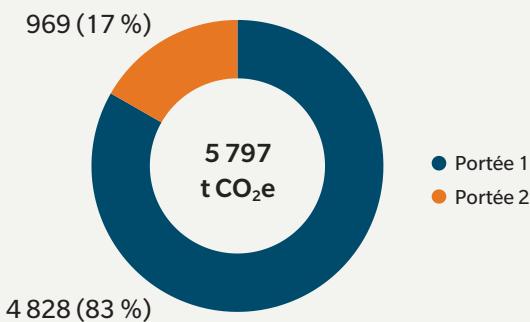


Figure 3 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la CCN pour les portées 1 et 2, pour 2023-2024



Projets d'atténuation des effets des changements climatiques

La plage Westboro, que la CCN a complètement réaménagée, a récemment rouvert au public. Les travaux comprenaient la restauration de l'emblématique pavillon Strutt et la construction, en surplomb, d'un nouveau pavillon carboneutre, le pavillon du parc, où l'on retrouve une aire de restauration et une salle communautaire conviviale. Ce nouveau lieu de rassemblement offre une vue imprenable sur la rivière des Outaouais et est conforme aux engagements de la CCN en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, la CCN met en œuvre diverses stratégies pour réduire sa consommation énergétique et, par conséquent, ses émissions de gaz à effet de serre. Parmi celles-ci figurent : l'installation de diodes électroluminescentes (DEL) le long des promenades; la conversion des systèmes de chauffage vers des options plus performantes et moins polluantes; l'acquisition de véhicules à zéro émission; ainsi que l'utilisation de petits outils fonctionnant uniquement à l'électricité.



Les pavillons de la plage Westboro

Adaptation au changement climatique

La mise en œuvre du [Plan d'adaptation au climat](#) a commencé à l'été 2024. Ce plan comprend 35 mesures ciblant les principaux risques identifiés dans l'[Évaluation de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques](#), regroupées sous six thèmes : politiques et lignes directrices, renforcement des capacités, planification et gestion opérationnelle, interventions d'urgence et continuité, investissements en immobilisation et financement, et extension des données.

Au 31 mars 2025, la CCN avait mené à bien trois de ces mesures : l'examen des lacunes des programmes de formation en matière de santé et de sécurité au travail pour déterminer l'exposition aux risques climatiques, afin de protéger la santé et la sécurité du personnel; la mise à jour des listes de contrôle pour l'inspection des actifs de la CCN pour qu'elles tiennent compte de la vulnérabilité au climat et des risques climatiques, afin d'établir l'ordre de priorité des améliorations à apporter aux actifs; et l'ajout d'une couche d'occupation du sol au SIG, le système d'information géographique de la CCN, pour améliorer la collecte, la diffusion et l'utilisation des données climatiques locales. Bien que cette mesure ne soit pas explicitement mentionnée dans le Plan d'adaptation au climat, la CCN a également intégré le changement climatique à son profil de gestion des risques d'entreprise, ce qui est une grande avancée pour la résilience de l'organisation.

La mise en œuvre de 14 autres mesures à court terme a commencé (mesure 13.10). La CCN continue de faire progresser cet important plan d'action, afin que toutes les mesures à court terme soient accomplies au plus tard le 31 mars 2028.

Divulgation de l'information relative aux changements climatiques 2024-2025

La CCN communique de l'information relative aux changements climatiques conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Elle démontre ainsi les efforts qu'elle déploie pour gérer efficacement les risques et les opportunités en lien avec les changements climatiques et ses actifs, son fonctionnement et ses programmes.

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Indicateurs et cibles
<p>Les rôles et responsabilités en matière de développement durable sont définis dans la Politique de développement durable de la CCN.</p> <p>Le conseil d'administration de la CCN approuve la Stratégie de développement durable, qui comprend des cibles et des mesures de mise en œuvre en lien avec les changements climatiques et les rapports annuels sur le progrès.</p> <p>Le premier dirigeant de la CCN veille à ce que le développement durable soit intégré à tous les secteurs d'activité et à tous les processus décisionnels de l'organisation.</p> <p>Le vice-président d'Aménagement de la capitale surveille les progrès en lien avec les mesures de mise en œuvre et les cibles de la Stratégie de développement durable et présente un rapport annuel sur la Stratégie de développement durable au conseil d'administration.</p> <p>Chaque membre du comité de la haute direction promeut une culture de la durabilité et tient compte, dans les plans, les stratégies, les projets et le fonctionnement de sa direction, des facteurs économiques, sociaux et environnementaux ainsi que des risques et des opportunités en lien avec le climat</p>	<p>En 2024-2025, pour une sixième année, la CCN a intégré le développement durable et la résilience climatique à ses priorités d'entreprise.</p> <p>La CCN élabore et met en œuvre une stratégie de développement durable tous les trois ans, en suivant la Stratégie fédérale de développement durable.</p> <p>La CCN a commandé des projections climatiques pour la région de la capitale nationale.</p> <p>Elle a ensuite réalisé une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés au changement climatique fondée sur les projections climatiques et a relevé 124 incidences potentielles qui touchent ses activités, dont 61 sont prioritaires et nécessitent la prise de mesures immédiates. Les incidences prioritaires relevées correspondent aux impacts, sur ses terrains, des inondations et des autres phénomènes climatiques violents; aux impacts des chaleurs extrêmes, des précipitations et des changements saisonniers sur l'infrastructure; et aux impacts des changements saisonniers sur ses programmes. Ces impacts influent sur la planification stratégique de la CCN en ce qui concerne la gestion de ses actifs, en particulier ceux qui sont déjà dans un état critique ou qui présentent un déficit d'entretien différé.</p> <p>Enfin, la CCN a élaboré une feuille de route vers la carboneutralité pour son portefeuille immobilier, qui identifie les risques et les possibilités en lien avec la transition de ses bâtiments vers la carboneutralité.</p>	<p>En 2024-2025, la CCN a ajouté le changement climatique à son profil de risque d'entreprise, que le comité de la haute direction revoit tous les trimestres.</p> <p>De plus, l'évaluation des risques opérationnels identifiés par le comité de leadership tient compte des répercussions possibles des changements climatiques sur l'atteinte des jalons trimestriels et des résultats annuels. Le comité de la haute direction revoit ces risques chaque trimestre et en discute.</p> <p>Finalement, d'après son évaluation des vulnérabilités et des risques climatiques, la CCN a adopté un plan d'adaptation au climat qui répond aux 61 incidences prioritaires afin d'atténuer les impacts sur ses terrains, son infrastructure et ses programmes. Le point sur ce plan est présenté à la page 13 de ce rapport.</p>	<p>La CCN a pour cible de réduire ses émissions de gaz à effet de serre des émissions des portées 1 et 2 provenant des propriétés et de la flotte de véhicules qu'elle possède ou qu'elle gère. Elle vise une réduction de 40 % par rapport aux niveaux de référence de 2005 d'ici 2025 et de 90 % par rapport à ces niveaux d'ici 2050 (mesure 13.1).</p> <p>En 2023-2024, les émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 étaient de 5 797 tonnes de CO₂e, soit 4 828 tonnes de CO₂e pour la portée 1 et 969 tonnes de CO₂e pour la portée 2. Cela représente une réduction de 51 % par rapport au niveau de référence de 2005.</p> <p>Enfin, la Stratégie de développement durable 2023-2027 énonce 33 indicateurs de performance chiffrés et temporellement définis.</p>



La tourbière Mer Bleue



Capital naturel

En raison du vaste portefeuille foncier qu'elle gère, la CCN est dans une position privilégiée pour favoriser la conservation des habitats et la protection de certaines populations d'espèces sauvages du Canada. Une large part des terrains qu'elle gère est à l'état naturel, ce qui contribue considérablement au maintien de la biodiversité et à la production de services écosystémiques. Plusieurs programmes et activités de la CCN visent à protéger les espèces en péril; à réduire la fragmentation des habitats; à éliminer les risques de collision des oiseaux avec les bâtiments; à lutter contre les espèces envahissantes; et à contribuer à la recherche sur la biodiversité. En voici un aperçu.

Protection des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau

En 2024, la CCN a acquis un ancien terrain de golf de près de 17 ha dans le corridor écologique du ruisseau Chelsea, renforçant ainsi le lien entre le parc de la Gatineau et rivière Gatineau. La conservation de la biodiversité requiert l'existence de liens, ou corridors écologiques, entre les lieux naturels qui assurent la pérennité des fonctions naturelles nécessaires au maintien des espèces, telles que la migration et l'échange génétique entre les populations. C'est dans un esprit de conservation et de vitalité des écosystèmes que la CCN s'est engagée à assurer la connectivité entre le parc de la Gatineau et les autres milieux naturels qui lui sont adjacents (mesure 15.1).



Éradication du nerprun dans le secteur du lac des Fées

Le lac des Fées est un habitat valorisé d'importance que gère la CCN. Ce lac est toutefois entouré de nerprun, une espèce exotique envahissante qui a de nombreux impacts sur l'écosystème. Par exemple, il croît rapidement, ce qui en fait un compétiteur redoutable pour l'ensoleillement, empêchant ainsi la croissance des espèces indigènes. Afin de réduire l'impact du nerprun sur l'habitat du lac des Fées, la CCN a mis en œuvre un programme d'éradication dans un secteur restreint du sentier du Lac-des-Fées. De la fin novembre 2024 à la fin janvier 2025, ce programme a permis d'enlever cette espèce envahissante sur 0,8 ha (mesure 15.2). Au printemps 2025, elle a planté en remplacement une variété d'arbres et d'arbustes indigènes.



Plantation d'arbres au parc Jacques-Cartier

Innovations sylvicoles

La CCN travaille activement à accroître le nombre d'arbres sur ses terrains et fait preuve d'innovation dans son approche de gestion de cette ressource (mesure 13.4). En 2024, par exemple, elle a planté une miniforêt de 580 arbres dans la partie nord du parc Jacques-Cartier. Ce type de boisé dense, inspiré des écosystèmes naturels, pousse rapidement, renforce la biodiversité locale, améliore la qualité des sols et devient autonome en seulement quelques années. Il nécessite donc très peu d'entretien.

En plus d'avoir planté 240 arbres le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier en 2023, la CCN y met à l'essai la conservation de la régénération naturelle, afin qu'il y ait le plus grand nombre d'arbres possible sur ses terrains. La régénération naturelle est le processus par lequel les forêts se renouvellent sans intervention humaine directe, par la dispersion des graines, la production de rejets à partir des racines ou des souches, ainsi que la croissance continue de jeunes arbres. En éliminant la tonte annuelle dans les zones où la composition et la densité des jeunes arbres sont intéressantes grâce à la régénération naturelle, la CCN espère favoriser la croissance rapide de jeunes arbres naturellement adaptés et résilients face aux aléas climatiques et aux ravageurs éventuels.

Réduire l'éclairage de nuit pour la faune aviaire

L'éclairage extérieur dirigé vers le ciel contribue à la pollution lumineuse et représente une menace pour les oiseaux en perturbant leur migration, en causant de la désorientation et en augmentant le risque de collisions contre des bâtiments et d'autres structures. Pour atténuer cette menace, il existe des moyens de réduire l'impact de la lumière nocturne sur les oiseaux, notamment en utilisant des luminaires conformes aux pratiques exemplaires en matière de préservation de la noirceur naturelle, qui dirigent la lumière vers le sol. La CCN s'est engagée à réduire cet impact et applique les meilleures pratiques en suivant les [Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux](#), qu'elle a elle-même établies. En 2024, par exemple, elle a remplacé les luminaires le long du canal Rideau par des lampadaires à DEL conformes aux pratiques exemplaires en matière de préservation de la noirceur naturelle, assurant ainsi un éclairage sûr pour la faune (mesures 13.1 et 13.3).



Culture de la durabilité

En raison de son rôle de planificatrice à long terme et d'intendante des terrains et bâtiments du gouvernement fédéral, dans la région de la capitale nationale, la CCN a le devoir d'intégrer le développement durable à ses fonctions de planification, de prise de décision et d'accomplissement de son mandat. Dans le cadre de la SDD 2023-2027, elle s'est engagée à poursuivre l'intégration du développement durable dans sa culture organisationnelle et dans toutes les activités qu'elle exerce dans la région de la capitale nationale.

Afin que les structures de gouvernance, les processus et les pratiques de mise en œuvre de la SDD 2023-2027 soient adéquates et efficaces, et pour accélérer l'intégration de la durabilité dans sa culture organisationnelle, la CCN a entrepris un audit interne qui prendra fin en 2025. Voici ce qu'elle a accompli en 2024-2025 pour renforcer la culture de la durabilité dans ses rangs.

Évaluations environnementales stratégiques

La CCN mène volontairement des évaluations environnementales stratégiques de ses plans directeurs. Ces évaluations visent à déterminer la portée et la nature des impacts possibles de ses plans sur l'environnement, la société et la culture; à faire rapport de la façon dont ils contribuent à la réalisation des objectifs de la SFDD et de la SDD; à prendre en considération les risques occasionnés par les changements climatiques pour la mise en œuvre de ses plans; et à indiquer les occasions de renforcer les effets favorables ou de déterminer les mesures d'atténuation possibles si les effets devaient être défavorables. Les évaluations environnementales stratégiques sont fournies en annexe des plans directeurs et sont mises en ligne sur le site Web de la CCN.

La CCN a réalisé une seule évaluation environnementale stratégique en 2024-2025, soit celle du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Bonne gouvernance

La CCN outillera son personnel pour qu'il puisse intégrer le développement durable aux activités de l'organisation.

Engagements

1. Actualiser la Politique sur la durabilité de l'environnement de la CCN.
2. Définir avec précision le rôle, les responsabilités et la reddition de compte en matière de développement durable, puis les intégrer à la structure de gouvernance de la CCN et les communiquer au personnel.
3. Intégrer les objectifs de développement durable à la mesure et à la gestion du rendement du personnel, y compris la haute direction.

Commentaires

La politique actualisée de la CCN, renommée Politique de développement durable, a été approuvée en octobre 2024 et communiquée au personnel. Cette politique énonce les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de développement durable, en fonction de la structure organisationnelle de la CCN. Elle appuie le maintien d'une culture de la durabilité, en interne, et réaffirme l'engagement de la CCN à bâtir une région de la capitale nationale durable sur le plan environnemental et résiliente aux aléas du climat.

D'autres projets en lien avec la bonne gouvernance sont en cours de planification dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la divulgation de l'information relative aux changements climatiques.

Leadership et engagement

La CCN s'affirmera en tant que cheffe de file de la collaboration et de l'engagement, afin que la région de la capitale nationale soit durable sur le plan environnemental et résiliente face aux conditions climatiques.

Engagements

1. Offrir régulièrement au public l'occasion de dialoguer avec la CCN à propos du développement durable, dans les médias sociaux et au cours d'activités en présentiel.
2. Interagir régulièrement avec les parties prenantes régionales au moyen d'activités telles que La CCN Ouverte; l'atelier régional annuel sur la durabilité; et des groupes de travail sur l'atténuation des impacts climatiques et l'adaptation au climat.

Commentaires

Encore cette année, la CCN a interagi avec le public sur le thème de la durabilité au cours de la 3^e édition de La CCN Ouverte, qui a lieu annuellement en septembre. Plus de 2 500 personnes y ont participé en prenant part à diverses activités comme des visites à vélo et à pied, des jeux et des kiosques, se renseignant au passage sur des sujets en lien avec la durabilité tels que la planification urbaine, le patrimoine archéologique, la protection des espèces en péril et l'adaptation au changement climatique de la patinoire du canal Rideau.

Les séances du Labo d'urbanisme de la CCN intègrent la perspective du développement durable à divers sujets en lien avec la planification urbaine. Au cours de la programmation de 2024-2025, le public a pu y parfaire ses connaissances du design autochtone; de l'animation des parcs publics et des espaces verts; et du soutien de la résilience climatique et de la durabilité par la conservation des bâtiments patrimoniaux. La CCN y a tenu le Défi de design urbain, un concours qu'elle organise pour la relève étudiante de niveau postsecondaire, et un tout premier Labo d'urbanisme pour les enfants.

La CCN a organisé des consultations publiques qui ont donné à la population l'occasion de s'engager pour la durabilité de la région, notamment pour le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada; le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier; les Lignes directrices pour la planification et la conception des promenades; et le remplacement du pont Alexandra (en partenariat avec Services publics et Approvisionnement Canada).

La CCN a partagé de l'information en lien avec la durabilité sur ses plateformes de médias sociaux, qui comptent plus de 270 000 abonnements. Elle y bénéficie d'un trafic élevé, surtout lors d'événements comme le Coloris automnal et durant la saison de patinage sur le canal Rideau. Elle y traite aussi de sujets comme la gestion des espèces envahissantes, la Journée de recherche des Amis du parc de la Gatineau, la plantation d'arbres et le travail de remise en état.

En décembre 2024, la CCN a tenu, avec ses partenaires régionaux du secteur public, son atelier régional annuel sur la durabilité. L'atelier portait sur la gestion des actifs naturels en vue de protéger les importants avantages liés à l'environnement, à la santé publique et à la culture qu'ils procurent. Ce même groupe de partenaires formera prochainement une communauté de pratique, afin de mieux échanger l'information; d'approfondir leurs connaissances des thèmes environnementaux; et de travailler ensemble, et de manière coordonnée, pour atteindre des objectifs régionaux.

Ressources et capacités durables

La CCN s'efforcera d'optimiser ses ressources et ses capacités à l'échelle de l'organisation, de manière à atteindre ses objectifs de développement durable.

Engagements

1. Créer ou adopter des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, en commençant par celles sur la résilience climatique; la carboneutralité des bâtiments; l'analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre; et les achats écologiques.
2. Accroître les compétences du personnel en matière de développement durable, en lui offrant de la formation sur la durabilité et en intégrant des critères de durabilité aux sommaires de postes.
3. Obtenir un financement stable pour le développement durable en évaluant en continu les ressources requises et en utilisant des sources de financement novatrices, par exemple au moyen de marchés de services écoénergétiques et de partenariats.

Commentaires

Afin d'aider le personnel à planifier et à mettre en œuvre des projets qui aideront la CCN à atteindre ses objectifs liés à l'augmentation de la résilience climatique et à la transition vers un fonctionnement carboneutre d'ici 2050, la CCN a commencé à rédiger des lignes directrices pour les projets en lien avec la transition énergétique et à créer des outils d'évaluation des risques et des vulnérabilités en lien avec le changement climatique. En 2025-2026, elle dressera un plan de renforcement des capacités en vue de donner de la formation interne sur la durabilité.

En 2024, la CCN a conclu un partenariat de cinq ans avec Forêt Capital Forest en vue de planter des arbres sur les terrains du gouvernement fédéral.

Enfin, en 2024, la CCN a enrichi son programme de reconnaissance du personnel en y ajoutant une catégorie sur le développement durable. Les prix « Équipe / Personne championne de la durabilité » récompensent le dépassement en matière d'apprentissage, d'adoption et d'intégration des meilleures pratiques environnementales dans les projets et le travail. Cette nouveauté souligne l'engagement de la CCN à encourager une culture de la durabilité.

Pratiques durables

La CCN inclura le développement durable dans son processus décisionnel, sa planification et ses activités, en équilibrant les facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

Engagements

1. Passer en revue les processus de la CCN et les actualiser de manière à y intégrer des critères de développement durable, notamment ceux qui concernent le capital naturel, l'équité sociale et la réconciliation avec les peuples autochtones, en commençant par le processus de la gestion des projets; les outils de planification pluriannuelle; les gabarits d'examen de projet et de proposition pour approbation par un comité ou le conseil d'administration; le profil de risque d'entreprise; et le système de gestion des actifs.
2. Faciliter la prise de décision fondée sur des faits en déterminant, et en adoptant, des mesures visant à améliorer la collecte, la conservation, l'analyse et la communication des données pertinentes pour la durabilité – y compris les données sur l'équité sociale, la culture et le patrimoine, les émissions de carbone, les projections climatiques, l'état des actifs, le capital naturel, la mobilité et les déchets.

Commentaires

La CCN a identifié le changement climatique comme étant un risque d'entreprise dans son profil de gestion des risques. Elle a établi des mesures d'atténuation pour réduire les impacts climatiques sur ses biens, ses plans, son fonctionnement et ses programmes. Elle a aussi déterminé d'autres moyens d'évaluer et de traiter les risques financiers liés au climat, en application des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

En 2024, la CCN a entrepris la préparation d'un projet sur les actifs naturels qui servira à élaborer un plan de mise en œuvre pour soutenir l'intégration du capital naturel dans sa planification et sa gestion des actifs. Ce projet, qui compte plusieurs étapes, s'échelonnera sur quelques années jusqu'en 2027.

L'examen et l'actualisation d'autres processus internes sont en cours.

Participez

Habitez-vous dans la région de la capitale nationale? Vous avez un rôle à jouer pour que votre région devienne plus verte et plus durable. Que vous soyez en affaires ou bénévole dans votre quartier, ou que vous souhaitiez rendre votre foyer plus écologique, votre participation est essentielle à notre réussite commune.

Tenez-vous au courant

Pour en savoir plus sur les progrès réalisés, pour vous abonner au bulletin électronique ou pour nous écrire, consultez la page Web sur la Stratégie de développement durable. Vos commentaires sur la façon dont la CCN pourrait améliorer son travail en matière de développement durable sont les bienvenus. Pour en savoir plus ou pour participer à ce travail, communiquez avec nous.

SDS-SDD@ncc-ccn.ca

1-800-465-1867 (sans frais)

ATS : 1-866-661-3530 (sans frais)

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7



Annexe 1–

Tableaux de suivi des progrès

Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD – Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains. Investir dans des projets qui élargissent l'accès aux produits alimentaires et soutiennent la sécurité alimentaire, avec le potentiel de fournir des avantages sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques à l'appui de communautés dynamiques partout au Canada.

Objectif 2



Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>2.1 Élaborer une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables afin d'encourager la production alimentaire sur les terres agricoles de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage des terres agricoles de la CCN qui servent à la production alimentaire. Cible : À fixer. Point de départ : 28 % en date de 2023.</p>	<p>Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030</p> <p>La CCN gère 5 600 ha de terres agricoles pour soutenir le caractère sain et durable du système alimentaire, en adoptant pour ses locataires un modèle qui offre aux exploitants agricoles d'expérience la chance unique de pouvoir s'établir sur des terres de qualité à moins de 20 min du centre-ville d'Ottawa. Depuis 2018, plus de 528 ha de terres ont été convertis à la production alimentaire et six fermes se sont converties aux pratiques de la culture durable. Beaucoup de ces fermes offrent des produits ou des services au public : visites guidées, cueillette de fruits, marchés maraîchers et ateliers sur les aliments locaux et durables. La CCN a également mis sur pied deux projets pilotes de jardinage communautaire sur ses terrains urbains. Dans sa stratégie d'agriculture et d'alimentation durables, elle cherchera à établir des objectifs et des mesures appuyant la production locale d'aliments sains et durables dans la région de la capitale nationale.</p> <p>Cible et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à une nourriture suffisante, abordable et nutritive. »</p> <p>Cible 2.4 du CMI : « D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 28 % des terres agricoles louées servent à la production alimentaire.</p> <p>L'élaboration d'une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables progresse bien. La première étape, qui portait sur le potentiel hydrique de certaines terres agricoles, a été réalisée en 2024-2025. Cette information éclaire l'élaboration de la stratégie. La cible pour cette mesure sera déterminée une fois la stratégie adoptée.</p>

Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. »

CIBLE DE LA SFDD – « Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. » (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD – Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement du Canada s'efforcera de mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Les organisations fédérales soutiendront et mettront en œuvre les mesures identifiées dans le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies conformément à leurs propres mandats et aux orientations fournies par le Secrétariat de mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Objectif 10



Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>10.1 Travailler avec les peuples autochtones, en particulier la Nation algonquine, à renforcer les capacités et les relations susceptibles de faire progresser la réconciliation et de mener à l'inclusion concrète des perspectives autochtones dans les activités de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de projets de la CCN dont l'un des objectifs consiste à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Cible : D'ici 2027, que 3 nouveaux projets comportent au moins 1 objectif visant à faire progresser la réconciliation. Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030</p> <p>Puisque les terrains de la CCN se trouvent sur le territoire ancestral de la Nation algonquine Anishinabeg, il est important, pour faire progresser la réconciliation, que les perspectives autochtones soient prises en compte dans la planification et l'aménagement de ces terrains. Afin que les occasions de faire progresser la réconciliation soient explorées à l'étape de la planification, la CCN s'engage à faire de la réconciliation un objectif de ses grands projets.</p> <p>La politique de la CCN sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones contient des pratiques exemplaires visant à encourager les entreprises algonquines et d'autres entreprises appartenant à des Autochtones à lui fournir des biens et des services. La CCN estime que, lorsque les capacités existent, les marchés avec des entreprises autochtones, comme source d'approvisionnement, peuvent avoir des retombées socioéconomiques, locales et nationales, et contribuer à renforcer la capacité de conclure d'autres marchés avec le gouvernement fédéral par la suite.</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 3 projets ont été mis en œuvre depuis 2023.</p> <p>Au cours de l'exercice 2024-2025, la CCN a mené à terme 2 projets visant à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. D'abord l'aménagement, à la pointe Kiweki, de panneaux d'interprétation conçus par des Autochtones, dans le but de mettre en valeur le patrimoine autochtone des lieux. Ensuite, l'enrichissement de la programmation de l'activité La CCN Ouverte 2024 en y intégrant des activités de sensibilisation à la culture autochtone. Ces projets s'ajoutent à celui, rapporté en 2023-2024, d'un changement de désignation qui a mené à l'adoption du nom Kichi Zibī Mīkan.</p> <p>Deux autres projets réalisés avec les peuples autochtones dans une perspective de réconciliation sont en cours de planification et d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'aménagement de panneaux d'interprétation créés en collaboration avec les peuples autochtones au camping du lac Philippe modernisé, dont l'ouverture est prévue pour l'été 2026; une étude du paysage culturel entourant le canal Rideau.

Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Transport en commun et transport actif »

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif. » (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Investir dans le transport en commun et le transport actif. Investir dans les solutions de transport en commun, de transport rural et de transport actif afin de fournir aux gens des moyens fiables, rapides, abordables et propres de se déplacer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.1 Soutenir l'amélioration de l'infrastructure nécessaire au transport durable dans la région de la capitale nationale en élaborant des plans et des lignes directrices pour le transport.	Indicateur de performance : Pourcentage de promenades de la CCN qui ont été évaluées en vue d'y accroître la mobilité active dans des conditions sûres et durables. Cible : 100 % des promenades de la CCN ont été évaluées d'ici 2024. Point de départ : 0 % en date de 2023.	<p>La CCN joue un rôle habilitant dans la création d'un réseau de transport interprovincial durable et mieux relié dans la région de la capitale nationale, car elle mène des études régionales sur le transport; élabore des plans et des lignes directrices en matière de transport; finance des projets d'infrastructure de transport; et collabore avec des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux. Certains exemples de plans de la CCN qui régiront l'essor de l'infrastructure du transport pour long-temps, dans le cœur de la région de la capitale nationale, comprennent le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux et de futures lignes directrices pour la planification et la conception des promenades et le boulevard de la Confédération.</p> <p>Les promenades de la CCN représentent plus de 90 km de routes utilisées intensivement pour le navettement et le transport actif, dans la région. La CCN étudie ses promenades pour voir comment elle pourrait accroître l'utilisation du transport actif et collectif dans des conditions sécuritaires et durables. L'information ainsi recueillie servira à préparer des lignes directrices de planification et de conception pour les promenades, qui remplaceront la politique actuelle (qui date de 1984). Le nouveau document présentera les promenades dans une perspective contemporaine et accordera une place plus importante aux déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de leur incorporation aux projets d'infrastructure, elles appuieront la sécurité et la durabilité de la mobilité active dans toute la région.</p> <p>Cibles et ambitions pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Cible 11.5 du CIC : « D'ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. »</p> <p>Cible 11.2 du CMI : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 50 % de l'évaluation des promenades est terminée. La CCN mène un exercice de planification pour l'ensemble de son réseau de promenades, afin d'élaborer une nouvelle vision, des principes directeurs et des lignes directrices de conception visant à promouvoir le transport actif, durable, équitable et universellement accessible.</p> <p>L'élaboration de ces lignes directrices progresse et des consultations publiques ont eu lieu à l'automne 2024. Cela dit, l'échéancier pour leur adoption a dû être repoussé afin de consacrer plus d'énergie à d'autres projets prioritaires pour la région de la capitale nationale en matière de transport, notamment le plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux. La CCN espère les adopter en 2026-2027. Un jalon significatif a été franchi en 2024 dans le cadre du projet de tramway entre Gatineau et Ottawa. Le financement des études de faisabilité a été confirmé pour l'ensemble des 24 km reliant le secteur ouest de Gatineau au centre-ville d'Ottawa. La CCN assure la coordination de la planification des partenaires fédéraux pour ce projet. Elle collabore aussi avec les partenaires régionaux afin que le réseau de transport régional soit durable et équitable.</p> <p>Plusieurs autres initiatives sur le réseau des promenades, tels le programme des vélos-weekends et le programme de navettes pour le parc de la Gatineau, continuent de démontrer l'engagement de la CCN envers le transport actif et durable dans la région.</p>
11.2 Améliorer les chances d'adopter la mobilité active toute l'année dans la région de la capitale nationale, notamment : <ul style="list-style-type: none">• en réservant des routes à la mobilité active;• en entretenant toute l'année les pistes de ski de fond et de raquette, les escaliers extérieurs, les pistes cyclables et les sentiers;• en offrant la location de bicyclettes (y compris les modèles assistés).	Indicateur de performance : Nombre de projets mis en œuvre qui créent plus d'occasions d'adopter la mobilité active dans la région de la capitale nationale, et leurs résultats connexes. Cible : 5 projets d'ici 2027. Point de départ : 0 projet en date de 2023. Remarque : les cibles et les résultats de chaque projet feront l'objet d'un rapport.	<p>La CCN encourage le transport actif de plusieurs façons. Elle gère notamment un réseau régional de sentiers polyvalents totalisant plus de 300 km, dont se servent les gens pour se rendre au travail. Elle réserve ses promenades à la mobilité active sur 19 km chaque weekend, de mai à octobre, à l'occasion des vélos-weekends; et sur 34 km, dans le parc de la Gatineau, les weekends et certains jours de semaine, dans le cadre d'un programme pilote qui a commencé au cours de la pandémie de COVID-19. En plus de son réseau de 200 km de pistes et de sentiers d'hiver dans le parc de la Gatineau, la CCN entretient plus de 100 km de pistes à Ottawa, en partenariat avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, dont bon nombre longent des routes menant à différents pôles d'emploi. Certains hivers, des gens se rendent même au travail en empruntant la patinoire du canal Rideau.</p> <p>Au cours des quatre prochaines années, la CCN veillera à assurer la viabilité à long terme de ces programmes, et même à les étendre, et mettra en œuvre d'autres projets favorisant la mobilité active dans la région, par exemple en étendant son réseau de pistes cyclables, sur ses terrains, et en entretenant plus de sentiers pédestres ou polyvalents en hiver.</p> <p>Cibles et ambitions pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Cible 11.5 du CIC : « D'ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. »</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens adoptent des comportements sains. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 8 projets ont été mis en œuvre depuis 2023. En 2024-2025, 7 projets se sont ajoutés à celui qui était déjà en œuvre, créant ainsi plus d'occasions d'adopter la mobilité active dans la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement de la passerelle Pidâban, un nouveau lien piétonnier entre le parc Major's Hill et la pointe Kiwéki; • aménagement d'un nouveau lien piétonnier surélevé à la promenade du Colonel-By, pour relier l'avenue Laurier au canal Rideau; • ajout de la location de vélo à la Maison riveraine de la CCN; • ajout d'un trajet d'Aqua-Taxi entre les écluses d'Ottawa et la Maison riveraine de la CCN; • ajout d'un tronçon au sentier de la Ceinture-de-Véture Est (Tauvette – étape 1); • ajout d'un sentier traversant le jardin des pollinisateurs au ruisseau de Green (P27) dans la Ceinture de verdure; • renouvellement de l'entente de financement pour l'entretien du réseau de sentiers d'hiver polyvalents avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains; <p>Ces projets s'ajoutent à la prolongation de 5 km du réseau de sentiers d'hiver polyvalents rapportée en 2023-2024.</p>

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Espaces verts et patrimoine culturel et naturel »

CIBLE DE LA SFDD – « Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Aménager des espaces verts à proximité des centres urbains. Aménager des espaces verts dans des centres urbains ou à proximité et en faciliter l'accès.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>11.3 En conformité avec les plans directeurs de la CCN, aménager des espaces verts, ou améliorer ceux qui existent déjà, afin de faciliter l'accès à la nature, aux activités récréatives et aux lieux culturels, et pour favoriser la santé et le bien-être des personnes, la biodiversité urbaine ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre d'espaces verts aménagés. Cible : Aménagement de 3 nouveaux espaces verts d'ici 2027. Point de départ : 0 en date de 2023.</p> <p>Indicateur de performance : Nombre d'espaces verts améliorés. Cible : Au moins 1 espace vert amélioré d'ici 2027. Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030</p> <p>La CCN gère plus de 600 km² de terres, dont plus de 70 % sont des espaces verts où le public peut se récréer en profitant de la nature et de la culture. La CCN pourrait toutefois offrir plus d'espaces verts en ville en aménageant de nouveaux espaces verts accessibles là où ses processus de planification et d'aménagement le prévoient. La CCN compte ajouter au moins 3 espaces verts à des projets d'aménagement qui longent la rivière des Outaouais et améliorer un espace vert au bord du ruisseau de la Brasserie, à Gatineau, en facilitant le passage des sentiers récréatifs aux espaces verts; et en créant des occasions d'exercer des activités récréatives durables.</p> <p>Cible pertinente Cible 11.4 du CMI : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat au 31 mars 2025 : 1 nouvel espace vert a été aménagé depuis 2023. Aucun nouvel espace vert n'a été aménagé en 2024-2025. Le seul endroit aménagé depuis 2023 est le parc Tésasini, situé sur la rive nord de la rivière des Outaouais.</p> <p>Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat au 31 mars 2025 : 4 espaces verts ont été améliorés depuis 2023. En 2024-2025, 4 espaces verts existants ont été améliorés.</p> <p>La CCN a terminé le réaménagement de la pointe Kiweki, dont le nom signifie « retour à la terre natale ». Ce lieu public réimaginé intègre, au moyen d'une variété d'aménagements paysagers, plus de 3 500 m² de plantes vivaces indigènes et 80 arbres matures. La pointe Kiweki fournit ainsi un habitat propice aux pollinisateurs; soutient la biodiversité dans ce secteur urbain; redonne vie à ce site historique et culturel majeur de la région; et soutient la santé et le bien-être des personnes qui l'utilisent.</p> <p>La CCN a également inauguré la plage Westboro réaménagée en 2024. L'emblématique pavillon Strutt a bénéficié d'une restauration et un nouveau pavillon carboneutre, le pavillon du parc, a été construit en surplomb. Offrant une vue imprenable sur la rivière des Outaouais, on trouve dans ce dernier une aire de restauration et une salle communautaire conviviale.</p> <p>S'ajoutent ici la Maison riveraine de la CCN ainsi que le projet d'amélioration du sentier des Plaines-LeBreton, terminés l'an dernier. Des consultations sur le réaménagement des terrains du ruisseau de la Brasserie ont eu lieu en mars 2024. Ce projet progresse en collaboration avec la Ville de Gatineau et diverses parties prenantes communautaires.</p>

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Promouvoir l'accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels. Offrir des possibilités de rapprochement avec la nature, les espaces verts, les réseaux de sentiers et la culture.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>11.4 Rendre plus équitable et plus durable l'accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels déterminés par la CCN en conformité avec ses plans directeurs.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place qui rendent plus équitable et plus durable l'accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels désignés par la CCN. Cible : 4 projets d'ici 2027. Point de départ : 0 en date de 2023.</p>	<p>Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030</p> <p>Offrir à la population des occasions de se rapprocher de la nature et de la culture, dans la région de la capitale nationale, fait partie intégrante du mandat de la CCN, à qui l'amélioration de l'accès équitable et durable à ses propriétés tient à cœur. Récemment, la CCN a commencé à intégrer l'analyse entre les sexes plus (ACS Plus) à son processus de planification pour assurer un accès équitable à ses propriétés et à ses services. En été et en automne, elle offre un service de navette qui se rend au parc de la Gatineau et y circule, et offre la location de bicyclettes assistées pour faciliter le déplacement de plus de gens qui souhaitent profiter de la nature dans le parc. La CCN compte rendre ses terrains plus accessibles en aménageant des connexions entre son réseau de sentiers, les collectivités et les pôles de transport collectif; en modernisant certaines de ses installations, comme les toilettes, pour les rendre plus accessibles et équitables; et en améliorant la signalisation le long de ses sentiers.</p> <p>Cible pertinente Cible 11.7 du CMI : « D'ici 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat au 31 mars 2025 : 5 projets ont été mis en place depuis 2023.</p> <p>La CCN a mis en place 3 nouveaux projets en 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • navette hivernale gratuite vers le parc de la Gatineau, aux départs des centres-ville de Gatineau et d'Ottawa vers le Relais plein air et Camp Fortune; • développement d'un outil de cartographie optimisée pour une utilisation plus inclusive des sentiers, qui fournit plus de renseignements facilitant le repérage des sentiers adaptés aux besoins et aux capacités ainsi que l'accès à ces sentiers; • réalisation d'une étude d'optimisation des perspectives de croissance du programme de navette du parc de la Gatineau. <p>Ces projets s'ajoutent à ceux déjà rapportés en 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation du service de navettes menant au parc de la Gatineau; • ajout d'une navette dans le cadre La CCN Ouverte 2024.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Collaborer avec les partenaires aux activités de conservation. Mobiliser les peuples autochtones, les partenaires et le public dans le cadre d'activités d'intendance visant à protéger et à conserver les espaces culturels et naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.5 En collaboration avec les peuples autochtones et des partenaires, offrir la possibilité de participer à des activités de science citoyenne et de gestion de la conservation ainsi qu'aux programmes culturels sur les terrains de la CCN.	<p>Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place chaque année qui font appel à la participation de la Nation algonquine, de partenaires ou du public, dans le cadre d'activités de science citoyenne ou de gestion de la conservation, ou de programmes culturels.</p> <p>Cible : Au moins 10 projets annuellement.</p> <p>Point de départ : 11 projets en 2022-2023.</p>	Chaque année, la CCN fait participer à diverses activités le public et des dizaines de partenaires du domaine de la recherche, de la science citoyenne, de la culture et de la gestion de la conservation, essentiellement par le biais de programmes tels que le Plan d'action sur les ressources naturelles et le projet de gestion responsable des sentiers, mais aussi de programmes d'interprétation dont l'objectif consiste à sensibiliser le public à la nature et à la conservation. Dans les dernières années, des centaines de bénévoles ont pris part à des projets tels que le relevé des traces d'animaux; la prise d'inventaires fauniques et floristiques; le retrait d'espèces envahissantes; ainsi que la patrouille et l'entretien des sentiers. La CCN est motivée à maintenir un solide programme de participation du public et à lui faire prendre de l'expansion, en partenariat avec des organismes non gouvernementaux, des regroupements autochtones, des entreprises et le public en général, afin d'offrir des programmes de qualité qui procurent des avantages écologiques tangibles et rendent les comportements plus respectueux de l'environnement.	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 11 projets ont été mis en place.</p> <p>Au cours de la modernisation du camping du lac Philippe, la CCN a collaboré avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg à 3 éléments d'interprétation, soit le nom des secteurs du camping, la reconnaissance territoriale et l'interprétation au pavillon polyvalent.</p> <p>Il y a eu, en plus, 10 projets de science citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des chauves-souris dans les corridors nord-est et Larrimac – 17 bénévoles • Suivi des anoures – 16 bénévoles • Suivi du faucon pèlerin – 8 bénévoles • Suivi du plongeon huard – 24 bénévoles • Mission monarque – 3 bénévoles • Défi petite pervenche – 26 bénévoles • Contrôle de la bardane – 8 bénévoles • Plantation d'arbres dans la vallée du ruisseau Meech – 76 bénévoles • Patrouille de sentiers – 109 bénévoles • Entretien des sentiers – 146 bénévoles

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Autre (aucune correspondante dans la SFDD)

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.6 Soutenir le logement abordable dans la région de la capitale nationale en créant des plans directeurs et en les mettant en œuvre.	<p>Indicateur de performance : Nombre de logements abordables construits dans le cadre de Bâtir LeBreton.</p> <p>Cible : 200 d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 logement terminé en date de 2023.</p> <p>Indicateur de performance : Nombre de nouveaux terrains réservés aux projets immobiliers, à distance de marche d'une station de l'O-Train, du Transitway ou d'une station du Rapibus, qui sont mis à disposition sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : au moins 4 d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 1 en date de 2023.</p>	<p>À titre de planificatrice fédérale de la région de la capitale nationale, la CCN dresse des plans directeurs qui établissent des politiques et des lignes directrices sur l'utilisation du sol, le design urbain et l'aménagement du territoire sur les terrains du gouvernement fédéral, dans la région. Dans le cadre de son rôle de planification et d'aménagement, la CCN veille à concilier les besoins régionaux et nationaux. À l'avenir, l'élaboration des plans directeurs de la CCN tendra à incorporer une vision plus contemporaine de l'urbanisme, qui tient compte des possibilités de logement accessible et abordable tout en gardant l'intérêt national dans la mire. C'est ce que fait le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton, en orientant la transformation des plaines LeBreton de manière à créer un lieu de fierté nationale et civique; un quartier urbain complet où quiconque peut vivre, travailler et se divertir. Un terrain de 1,1 ha qui comprendra des logements abordables, aux plaines LeBreton, proche de la station Pimisi de l'O-Train, était disponible pour être aménagé en 2022-2023.</p> <p>Ambitions et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à des logements de qualité. »</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. »</p> <p>Indicateur 11.4.1 du CIC : « Pourcentage de la population vivant à moins de 500m d'un arrêt de transport en commun. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : Aucun logement n'a été achevé depuis 2023.</p> <p>La première étape de Bâtir LeBreton est en cours de construction. L'aménagement du terrain de la bibliothèque prévoit la création de 247 logements abordables, ce qui représente 41 % des unités construites à cet endroit. Les logements devraient être disponibles en 2026-2027.</p> <p>En 2024-2025, la CCN a conclu une entente avec une société promotrice pour aménager la prochaine étape de Bâtir LeBreton, connue sous le nom d'étape des plaines. Cet aménagement, qui prévoit le début des travaux dès la fin de 2026-2027, comprendra 900 logements dont une partie sera abordable.</p> <p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 2 terrains ont été réservés pour l'aménagement immobilier depuis 2023.</p> <p>La CCN, en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a lancé en 2024-2025 un processus d'appel de propositions comportant des critères d'abordabilité et d'accessibilité pour le 1460, promenade Riverside, à Ottawa, en vue de son aménagement. Ce terrain est situé à 650 m de marche de la station Hurdman, station de correspondance entre la ligne 1 de l'O-Train et le Transitway du sud-est.</p> <p>Ce terrain s'ajoute à celui déjà mis à disposition pour des projets immobiliers en 2022-2023, à distance de marche de la station Pimisi.</p> <p>Par ailleurs, la CCN a obtenu de la Ville d'Ottawa une affectation résidentielle pour trois de ses terrains à proximité de la station Lincoln Fields de l'O-Train dans le cadre du nouveau Plan secondaire du quartier de la station Lincoln Fields. Ces terrains pourront accueillir jusqu'à 2 500 nouveaux logements ainsi que des espaces commerciaux offrant des services de proximité.</p>

Réduire les déchets et passer à des véhicules à zéro émission

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de consommation responsable »

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement. Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.1 Terminer l'audit des déchets provenant des bureaux de la CCN et mettre en œuvre des mesures pour les détourner des sites d'enfouissement.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets non dangereux provenant des activités de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement. Cible : 75 % annuellement. Point de départ : 46 % en 2023 au 40, rue Elgin (déchets des autres locataires y compris).	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030 Les effectifs de la CCN comptent quelque 500 personnes, dont la plupart travaillent à son bureau principal situé au 40, rue Elgin, à Ottawa. La CCN a aussi des bureaux satellites à Rideau Hall et au parc de la Gatineau, et elle a un bureau pour son personnel de conservation ainsi qu'un entrepôt. En 2010, elle a lancé un programme de compostage et remplacé les corbeilles à déchets de tous les bureaux par des corbeilles adaptées. Le pourcentage de détournement des déchets provenant du bureau principal est habituellement de 60 à 70 %. La CCN passera en revue le détournement des déchets de tous ses bureaux, afin de se préparer à atteindre les cibles de la SFDD. Dans le cadre du projet de modernisation des lieux de travail au 80, rue Elgin, un bâtiment qu'elle a acheté pour y installer son bureau principal, la CCN passe en revue les exigences relatives aux déchets dans le but de relever les difficultés et les possibilités en vue du détournement des déchets. Cible pertinente Cible 12.5 du CMI : « D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »	Progrès de l'indicateur : Cible manquée. Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible. La CCN occupe des bureaux au 40, rue Elgin, en tant que locataire. En 2024, il n'y a pas eu d'audit de la gestion des déchets dans l'immeuble. Cet audit, habituellement réalisé par le propriétaire du bâtiment, a été omis en raison de la vente du bâtiment au cours de l'année. En tant que locataire, la CCN bénéficie d'un contrôle limité sur les mesures qu'elle peut mettre en œuvre à cet endroit pour cet indicateur. La CCN veillera à remédier à cette situation lorsqu'elle déménagera dans son nouveau bureau, au 80, rue Elgin, c'est-à-dire en 2026-2027. Elle a prévu d'y mettre en place des mesures de réduction des déchets. La CCN n'a pas réalisé d'audit de la gestion des déchets à ses bureaux satellites en 2024-2025.
12.2 Réduire la quantité de déchets produits par le public qui proviennent des propriétés et des programmes d'importance de la CCN.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets non dangereux provenant des propriétés et programmes d'importance de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement. Cible : 80 % annuellement, pour la patinoire du canal Rideau, et 60 % pour les autres endroits d'importance. Point de départ : 95 % des déchets provenant du canal Rideau, en 2022 (autres sites à déterminer en 2024).	Une part importante des activités de la CCN concerne le domaine public. Dans la SDD 2018-2023, la CCN s'était engagée à réduire la quantité de déchets produits sur la patinoire du canal Rideau en ciblant certains lieux publics et en encourageant les partenaires qui organisent des activités sur ses propriétés à réduire les déchets. Pour ce faire, elle a travaillé avec les concessionnaires de la patinoire pour que de la vaisselle et des couverts compostables soient offerts et pour que le tri des déchets se fasse à la source, afin qu'ils soient traités correctement. Elle a aussi imposé des exigences pour le suivi des déchets produits lors des activités d'envergure et instauré un programme de recyclage sur le boulevard de la Confédération, en partenariat avec la Ville d'Ottawa. Bien que les déchets publics posent depuis toujours un défi à la CCN, l'organisation compte maintenir ses programmes et trouver de nouveaux endroits et programmes clés pour lesquels il serait possible de mettre en œuvre des mesures de détournement des déchets dans le but de les réduire.	Progrès de l'indicateur : Cible manquée. Résultat au 31 mars 2025 : La patinoire du canal Rideau : 55 % déchets non dangereux ont été détournés des sites d'enfouissement. Autres endroits d'importance : 71 % déchets non dangereux provenant du Festival canadien des tulipes ont été détournés des sites d'enfouissement. Les journées froides successives de janvier à mars ont permis d'avoir une saison de patinage de 52 jours pour la patinoire du canal Rideau. L'enthousiasme du public pour arpenter la plus grande patinoire du monde s'est fait sentir de son ouverture et à sa fermeture. Un nombre record de visites a été enregistré (1 116 300) ce qui donne en moyenne 21 500 visites par jour. Toutefois, la grande popularité de la patinoire a aussi entraîné une hausse des déchets à cet endroit. Pour la saison 2025, certains défis liés au tri et au traitement des déchets ont empêché la CCN d'atteindre sa cible. La CCN travaillera avec la société entrepreneur responsable de la gestion des déchets sur la patinoire afin d'identifier des solutions permettant d'améliorer la situation l'an prochain. Au printemps 2024, le populaire Festival canadien des tulipes s'est une fois de plus tenu au cœur de la capitale. La collecte des déchets générés sur place s'est déroulée en continu pendant les 21 jours du festival. Des 10 tonnes de déchets produites durant cette période, 71 % ont été recyclés ou compostés.

CIBLE DE LA SFDD – D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement. Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.3 Mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour détourner des sites d'enfouissement les déchets de construction et de démolition.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets de construction et de démolition des projets de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement. Cible : 90 % annuellement. Point de départ : 91 % des déchets de démolition étaient détournés en 2023.	En raison de son vaste portefeuille immobilier et des autres actifs dont elle s'occupe, la CCN entreprend des projets de démolition chaque année. Depuis 2018, elle demande à toutes les sociétés entrepreneures avec qui elle travaille qu'au moins 90 % des déchets soient détournés des sites d'enfouissement et qu'elles lui fassent rapport des taux de détournement. La CCN atteint habituellement cette cible ou la dépasse. À l'avenir, la CCN exigera les mêmes taux de détournement pour les projets de construction et elle étudiera diverses pratiques exemplaires de réduction des déchets et de consommation responsable dans le but de les mettre en œuvre. Cible pertinente Cible 12.5 du CMI : « D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat au 31 mars 2025 : 95 % des déchets de construction et de démolition ont été détournés de l'enfouissement. D'après ce poids, la proportion des déchets détournés de l'enfouissement était de 95 % pour 6 projets de construction et de démolition. La CCN continue de peaufiner ses méthodes de suivi des déchets afin de prendre en compte toutes les matières générées dans le cadre de ses projets de construction et de démolition et d'intégrer ces critères dans ses processus d'approvisionnement et de contrat.

CIBLE DE LA SFDD – « Les émissions provenant des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Améliorer les critères d'approvisionnement écologique. Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l'environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l'approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.4 Actualiser les Lignes directrices concernant les achats écologiques et former le personnel sur la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques.	Indicateur de performance : Pourcentage des offres à commandes et des marchés pour l'achat de biens, de services et de travaux de construction à fort impact qui incluent des critères d'approvisionnement écologique. Cible : 80 % d'ici 2027. Point de départ : 0 % en 2023. Indicateur de performance : Pourcentage du personnel formé pour appliquer la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques. Cible : 100 % d'ici 2027. Point de départ : 0 % en 2023.	La CCN est une grande acheteuse de biens et de services dans la région de la capitale nationale, allouant plus de 137 M\$ à l'approvisionnement en 2021-2022. Elle a adopté une politique sur les achats écologiques, en 2022, et compte suivre les lignes directrices et les pratiques exemplaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral. Les marchés de construction et d'entretien des terrains forment l'essentiel des dépenses de la CCN. L'organisation incorpore des exigences de durabilité à ses contrats d'entretien des terrains depuis des années et, au moment de leur renouvellement, actualise ces exigences en fonction des nouvelles cibles et pratiques exemplaires. La CCN fournit aussi des lignes directrices environnementales aux sociétés entrepreneures. Dans les années qui viennent, la CCN effectuera un examen de ses dépenses en approvisionnement et des émissions de carbone qui y sont associées, et actualisera ses lignes directrices concernant les achats écologiques, qui datent de 2016, en fonction des nouveaux critères de traitement des émissions et d'appui à l'économie circulaire. Le personnel recevra de la formation sur la mise en œuvre des lignes directrices actualisées. Cible pertinente Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible. Le projet d'actualisation des Lignes directrices concernant les achats écologiques est en cours de planification. La CCN a défini les catégories d'approvisionnement qui ont un impact environnemental élevé. Le suivi du pourcentage des offres à commandes et des marchés pour l'achat de biens, de services et de travaux de construction à fort impact n'a pas commencé. Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible. Le projet d'actualisation des Lignes directrices concernant les achats écologiques est en cours de planification. La formation du personnel aura lieu dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices.
12.5 Produire ou se procurer de l'électricité propre pour les propriétés de la CCN.	Indicateur de performance : Pourcentage de la consommation électrique des propriétés de la CCN qui vient de l'énergie propre. Cible : 100 % d'ici 2025. Point de départ : 91 % de l'électricité consommée par les propriétés de la CCN en 2022 était déjà propre.	Bien que le vaste portefeuille immobilier de la CCN consomme beaucoup d'électricité, les émissions issues de l'utilisation de cette électricité ont réduit de 90 % depuis 2011, surtout à cause de la décarbonation du réseau électrique de l'Ontario. Afin d'aider le gouvernement fédéral à atteindre sa cible, qui consiste à n'utiliser que de l'électricité propre, la CCN achètera des crédits d'énergie renouvelable. En vertu de son plan d'atténuation des impacts climatiques, elle évaluera aussi le potentiel de ses terrains en ce qui concerne l'énergie renouvelable, pour savoir s'il serait judicieux d'y produire de l'électricité ou encore de contribuer au réseau d'énergie renouvelable. Le plan de carboneutralité du portefeuille immobilier de la CCN indiquera aussi des moyens de réduire la consommation énergétique des bâtiments.	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 : 91 % de la consommation électrique vient de l'énergie propre. La CCN a calculé ses émissions de gaz à effet de serre pour l'exercice 2023-2024. Quatre-vingt-onze pour cent de la consommation d'électricité de ses propriétés provenait de sources propres. La CCN continuera de suivre sa consommation d'électricité et, à compter de 2025-2026, se procurera des crédits d'énergie renouvelable pour l'énergie consommée qui ne provient pas de sources propres.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral. La gestion et le renouvellement du parc de véhicules seront optimisés pour que le parc de véhicules routiers légers conventionnels comprenne 100 % de véhicules à zéro émission d'ici 2030, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.6 Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, dresser un plan d'écologisation des véhicules afin d'optimiser la gestion de la flotte et de la rendre carboneutre.	Indicateur de performance : Pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission de la CCN. Cible : 100 % d'ici 2030. Point de départ : 21 % en date de 2023.	<p>L'organisation s'efforce depuis un certain temps, déjà, d'atteindre la cible de véhicules à zéro émission fixée par le gouvernement et remplace pour ce faire les véhicules qui ont atteint la fin de leur vie utile par des véhicules à zéro émission, lorsque l'option existe. La CCN a notamment installé 17 bornes de recharge, qu'elle a réparties là où elle a des stationnements publics et des bureaux. Son plan d'écologisation des véhicules, qui est en cours de préparation, l'aidera à optimiser la gestion de sa flotte et à atteindre la cible de 2030.</p> <p>Cibles et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens consomment de façon durable.»</p> <p>Cible 12.1 du CIC : « Les véhicules à zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.»</p> <p>Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.»</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 25 % des véhicules utilitaires légers sont à zéro émission.</p> <p>En mars 2025, la flotte de la CCN était composée de 59 véhicules utilitaires légers dont 15 à zéro émission, 5 hybrides rechargeables et 4 hybrides. Les 35 véhicules restants sont des véhicules conventionnels qu'il faudra remplacer ou retirer pour disposer d'une flotte carboneutre d'ici 2030.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, la CCN prépare un plan d'écologisation de sa flotte, qui servira de feuille de route vers la carboneutralité. Ce plan inclura un budget ainsi qu'une stratégie d'acquisition de véhicules et d'installation d'une infrastructure de recharge.</p>

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun **CIBLE DE LA SFDD** – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Assainir les sites contaminés hautement prioritaires. Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux ainsi que le passif financier fédéral attribuable à la contamination, tout en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.7 Assainir les sites contaminés hautement prioritaires se trouvant sur les terrains de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre d'hectares contaminés, sur les terrains de la CCN, qui ont été assainis depuis 2018 en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ou au cours de leur aménagement. Cible : 21,14 ha d'ici le 31 mars 2030. Point de départ : 19,93 ha assainis en date de 2023.	<p>L'objectif du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux consiste à réduire le risque pour la santé humaine et environnementale que posent les terrains contaminés, ainsi que le risque financier pour le gouvernement fédéral. En vertu de ce plan, la CCN gère le risque que pourraient poser l'ensemble de ses terrains contaminés pour les collectivités et l'environnement avoisinants, et elle travaille à la décontamination de ceux pour lesquels ce risque est élevé. L'un d'eux est l'île Victoria, située au cœur de la région, dans la rivière des Outaouais. Cette île revêt une importance particulière pour la Nation algonquine Anishinabeg, avec laquelle la CCN travaille dans le cadre de la décontamination.</p> <p>La CCN veille aussi à ce que les risques associés aux terrains contaminés destinés à la construction soient adéquatement pris en compte dans le cadre du processus d'aménagement. Les terrains qui étaient sous-utilisés peuvent désormais servir au bien collectif, par exemple pour le réseau de l'O-Train de la Ville d'Ottawa.</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 20,67 ha ont été assainis depuis 2018. Au cours de l'exercice, aucun autre sol n'a été assaini dans le cadre du projet de décontamination de l'île Victoria. Le travail d'assainissement a porté sur des portions hors-sol du projet. La somme d'hectares assainis depuis 2018 se maintient donc à 20,67 pour 2024-2025.</p>

Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

Objectif 13



THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique »

CIBLE DE LA SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.1 Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, élaborer et mettre en œuvre un plan de carboneutralité du portefeuille immobilier dans une optique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Indicateur de performance : Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre des émissions des portées 1 et 2 provenant des propriétés et de la flotte de véhicules que possède ou gère la CCN depuis 2005. Cible : 40 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2025 et 90 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2050. Point de départ : 61 % sous les niveaux de référence de 2005 en 2022.	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030 La CCN compile ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2015 et, en 2018, a adopté les cibles du gouvernement fédéral. La CCN a déjà atteint le jalon fédéral de 40 % moins d'émissions par rapport à l'exercice de référence 2005. Son plan d'atténuation des impacts climatiques la guidera vers la réduction de 90 % des émissions de ses propriétés d'ici 2050. Les émissions restantes seront compensées par l'achat de crédits d'énergie renouvelable. Cibles et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. » Cible 13.1 du CIC : « D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. » Cible 13.2 du CMI : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat au 31 mars 2025 : 51 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2023-2024, les émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 étaient de 5 797 tonnes de CO ₂ e. C'est une réduction de 51 % par rapport au niveau de référence de 2005 et cela signifie que la CCN a dépassé son objectif de 2025. Le recul de cet indicateur par rapport au point de départ de 61% s'explique par une série de recalculs des valeurs de référence et par l'intégration d'actifs qui n'avaient pas été pris en compte auparavant. La CCN intégrera à ses plans d'investissements les résultats du plan de carboneutralité de son portefeuille immobilier, achevé en 2024-2025.
13.2 Maintenir les services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.	Indicateur de performance : Valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN. Cible : Maintien de la valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN. Point de départ : Valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN déterminée dans l'étude <i>Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN</i> , publiée en 2016, soit environ 332 M\$ par année.	 Selon l'étude <i>Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN</i> , publiée en 2016, les aires naturelles représentent 90 % des terrains de la CCN. Ces terrains se composent à 72 % de forêts, à 10 % de terres agricoles, à 5 % de zones humides et à 5 % de plans d'eau douce. En plus d'améliorer la qualité de vie dans la région de la capitale nationale et de produire des biens tels que des produits agricoles, ils fournissent de précieux services écosystémiques qui maintiennent la biodiversité, sont bons pour la santé humaine et contribuent à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'atténuation de leur impact. Ces services écosystémiques comprennent le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation du climat, le stockage du carbone, l'habitat faunique et le contrôle de l'érosion. Compte tenu de l'importance de son réseau d'espaces verts, la CCN compte maintenir les services écosystémiques que procurent ses terrains en faisant de son capital naturel une part intégrante de sa planification, de ses processus décisionnels et de ses activités. Cible pertinente Cible 15.9 du CMI : « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible. La CCN a commencé l'élaboration d'un plan sur le capital naturel dans le but de maintenir les services écosystémiques que procurent ses espaces verts et d'appuyer ses priorités en matière de réhabilitation et de revitalisation de ses principaux biens bâtis et naturels dans la région de la capitale nationale.
13.3 Réduire le nombre de collisions d'oiseaux contre les bâtiments de la CCN en modifiant ceux qui posent le risque le plus élevé.	Indicateur de performance : Nombre de bâtiments que possède et gère la CCN, et qui posent un risque mortel pour les oiseaux. Cible : 0 d'ici 2030. Point de départ : 6 en date de 2024.	 Au Canada, les collisions d'oiseaux contre les fenêtres tuent de 16 à 42 millions d'oiseaux par année et sont l'une de leurs principales causes de mortalité. La CCN possède plus de 1 000 bâtiments, dont 450 peuvent poser une menace pour les oiseaux. Pour protéger ces animaux, il est donc important qu'elle tienne compte de cette menace dans sa planification et ses activités. En 2021, la CCN a publié les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux , afin que tout nouveau bâtiment ou projet de rénovation soit sécuritaire pour les oiseaux. Il lui reste à évaluer les risques que posent ses bâtiments existants (faibles, modérés, élevés ou mortels) et à prévenir ces risques, afin qu'ils ne soient ni élevés ni mortels. La CCN a commencé à le faire en 2020 et a déjà modifié certains bâtiments où le risque était mortel. Les résultats serviront à établir un ordre de priorité pour le traitement des fenêtres là où la sécurité des oiseaux est menacée.	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat au 31 mars 2025 : 1 bâtiment que possède et gère la CCN pose un risque mortel pour les oiseaux. La catégorisation des bâtiments de la CCN qui posent une menace pour les oiseaux a été finalisée au cours de 2024-2025. Elle a permis de répertorier 6 bâtiments représentant un risque mortel pour les oiseaux, pour lesquels une évaluation plus approfondie a été effectuée. Ces dernières années, la CCN a fait appliquer des marqueurs servant à atténuer le risque de collision d'oiseaux dans les fenêtres de tous les bâtiments qu'elle gère et qui posaient un risque mortel pour les oiseaux. Les fenêtres du bâtiment annexe au Dome, construit à Rideau Hall, ont été traitées à l'automne 2024. Il ne lui reste à traiter qu'un seul bâtiment présentant un risque mortel connu pour les oiseaux, soit le 80, rue Elgin. Le réaménagement de ce bâtiment, qui logera bientôt le bureau de la CCN, est en cours. Le traitement des fenêtres est prévu à une étape ultérieure des travaux. La CCN continuera d'évaluer le niveau de risque des bâtiments dont elle fait l'acquisition et à appliquer les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux à ses projets de construction et de rénovation majeure, et dans le cadre du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

<p>13.4 Mettre en œuvre la Stratégie sur les forêts de la CCN.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre d'arbres plantés sur les terrains de la CCN depuis 2021.</p> <p>Cible : Plantation de 100 000 arbres d'ici 2026.</p> <p>Point de départ : 5 000 arbres plantés depuis 2021.</p>	<p>L'entretien des terres boisées constitue une large part des activités de la CCN. Aux fins de cet entretien, la CCN a élaboré la Stratégie sur les forêts, en 2021, qui articule ses objectifs de gestion des forêts et de traitement des arbres pour les 30 prochaines années. Cette stratégie rationalise les mesures de gestion des forêts de la CCN et comporte un plan d'action quinquennal visant à accroître ses capacités en matière de gestion efficace des forêts.</p> <p>Ambition et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable. »</p> <p>Indicateur 15.5.1 du CIC : « Surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 32 615 arbres ont été plantés depuis 2021. En 2024-2025, dans la poursuite ambitieuse de la cible de planter 100 000 arbres de 2021 à 2026, la CCN a planté 16 747 arbres supplémentaires à 18 endroits distincts sur ses terrains, portant le total d'arbres plantés depuis 2021 à 32 615. Les lieux de plantation les plus importants incluent la vallée du ruisseau Meech, dans le parc de la Gatineau (10 425 arbres); le secteur du stationnement P16, dans la Ceinture de verdure (3 100 arbres); la Mer Bleue (1 050 arbres); et la partie nord du parc Jacques-Cartier (581 arbres).</p> <p>La CCN plante diverses espèces indigènes, dont plusieurs d'érable et de peuplier, et plusieurs autres, dont des bouleaux jaunes et des micocouliers occidentaux. Exceptionnellement, dans certains environnements urbains en bordure de rue, elle choisit des espèces exotiques pour leur plus grande tolérance aux conditions arides.</p> <p>La plantation d'un grand nombre d'arbres pose des défis importants pour la CCN, qu'elle relève en adoptant des approches innovantes telles que la conservation de la régénération naturelle et la plantation en miniforêt. En 2025-2026, la CCN compte planter plus de 22 000 nouveaux arbres.</p>
	<p>Indicateur de performance : Pourcentage du couvert forestier sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : Maintien du couvert forestier à 74 %.</p> <p>Point de départ : 74 %, d'après une évaluation du couvert forestier réalisée en 2019, en collaboration avec les villes de Gatineau et Ottawa.</p>		<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible.</p> <p>Une nouvelle étude sur le couvert forestier des terrains de la CCN sera bientôt terminée. La CCN compte recevoir les résultats en 2025-2026.</p>
<p>13.5 Passer à des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien des terrains.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission qu'utilisent les sociétés entrepreneurs sur les terrains de la CCN.</p> <p>Cible : 80 % d'ici 2030.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>L'entretien des actifs bâties et naturels compte pour une large part des activités de la CCN. Il a donc une grande incidence sur les émissions de la portée 3 (indirectes). La CCN gère sept gros contrats d'entretien et s'occupe elle-même des terrains des résidences officielles du Canada. Elle a commencé à travailler avec des sociétés entrepreneurs pour compiler ses émissions de gaz à effet de serre de la portée 3. En 2022, pour faire preuve d'initiative et commencer la transition vers des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien de ses terrains, la CCN a éliminé l'utilisation de certains petits outils à essence aux résidences officielles. Ses gros contrats stipulent d'ailleurs que leur utilisation est interdite. La CCN travaille maintenant avec ses sociétés entrepreneurs pour cibler les difficultés relatives aux émissions et pour trouver des solutions, lesquelles comprennent le passage à des véhicules à zéro émission.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 14 % des véhicules utilitaires légers des sociétés entrepreneurs sont à zéro émission.</p> <p>La CCN collabore avec les sociétés entrepreneurs qui travaillent sur ses terrains pour augmenter le pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission dans leur flotte. Elle s'engage aussi à intégrer des critères pour cet indicateur dans les contrats conclus avec les sociétés entrepreneurs qui travaillent sur ses terrains.</p>
<p>13.6 Compiler la consommation d'eau des installations de la CCN pour savoir quels bâtiments mettre à niveau en premier en vue de réduire leur consommation.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de bâtiments où la consommation d'eau est mesurée.</p> <p>Cible : Mesure de la consommation d'eau dans 50 % des bâtiments d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>La réduction de la consommation d'eau est une pratique exemplaire importante pour les bâtiments durables et une mesure essentielle à la conservation de cette ressource mondiale précieuse. Même si la CCN installe maintenant de l'équipement à faible débit lorsqu'elle rénove ou met à niveau ses bâtiments, et utilise l'eau des lacs et des cours d'eau pour irriguer ses terrains, lorsque c'est faisable, elle ne compile pas sa consommation d'eau dans le but d'écologiser ses activités. À l'avenir, la CCN commencera à compiler cette information et trouvera des moyens de réduire encore davantage la consommation d'eau de ses bâtiments.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 6.4 du CMI : « D'ici 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélevements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible.</p> <p>Plusieurs données ont été compilées au cours de l'inventaire des compteurs d'eau, et la CCN s'efforce de consigner la consommation d'eau de ses bâtiments. L'installation de compteurs dans les bâtiments où il n'y en a pas encore se poursuivra en vue d'atteindre l'objectif de 50 % d'ici 2027.</p>

<p>13.7 Faciliter l'adoption d'un modèle de travail hybride et de moyens de transport à faibles émissions de carbone pour le navettement.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage du personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettement.</p> <p>Cible : Maintien à 66 % du pourcentage de personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettement (dont le télétravail).</p> <p>Point de départ : 66 % du personnel de la CCN utilise un mode de déplacement durable tel que le vélo, la marche ou le transport en commun (selon un sondage mené en 2010).</p>	<p>Avant le mois de mars 2020, le personnel de la CCN utilisait des modes de déplacement durables dans une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale. De nombreux facteurs ont probablement influencé ce comportement, y compris le manque de stationnement au centre-ville et la possibilité de ranger sa bicyclette dans un endroit sûr et d'utiliser un vestiaire au travail. En outre, compte tenu de la nature du travail, à la CCN, il est probable qu'une grande partie du personnel soit portée vers des activités extérieures telles que la marche et le vélo. Cela dit, la pandémie a changé la façon dont les gens travaillent et se déplacent pour le travail, et le bureau principal de la CCN sera bientôt à un endroit qui facilitera l'adoption d'un modèle de travail hybride. Afin d'atteindre une mobilité carboneutre d'ici 2050, il est important que la CCN fasse ce qu'il faut pour que ses effectifs continuent en grand nombre d'adopter des habitudes de navettement durables.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible.</p> <p>Aucun sondage n'a été mené au cours de l'exercice 2024-2025, puisque le bureau central de la CCN déménagera en 2026-2027. Toujours résolue à encourager l'adoption de modes de navettement à faible émission de carbone, la CCN planifie l'aménagement d'installations favorisant les modes de déplacement durables, notamment un abri à vélos sécurisé et des blocs sanitaires au nouveau bureau central.</p> <p>En 2026-2027, la CCN mènera des sondages auprès de son personnel pour suivre le pourcentage des personnes qui utilisent un mode de déplacement durable pour le navettement.</p>
--	---	--	--

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres. Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les immeubles issus de partenariats public-privé) seront neutres en carbone, à moins qu'une analyse couts-avantages sur le cycle de vie indique que la construction est prête à devenir carboneutre.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.8 Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices ayant pour objectif que tous les nouveaux bâtiments soient carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de bâtiments neufs qui sont carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre.</p> <p>Cible : 100 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2023.</p>	<p>Compte tenu de la cible fédérale de carboneutralité des activités pour 2050, il est important que les bâtiments que construit la CCN n'augmentent pas les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral dans son ensemble. La CCN a donc déjà commencé à incorporer des normes de carboneutralité à son processus de conception des bâtiments. En 2022, elle a construit le premier bâtiment carboneutre certifié du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale. Elle construit aussi un pavillon carboneutre dans le cadre du réaménagement de la plage Westboro. À l'avenir, tout nouveau bâtiment construit sur un terrain de la CCN devra être carboneutre ou prêt à l'être.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 100 % des bâtiments neufs construits en 2024-2025 sont carboneutres ou prêts à l'être.</p> <p>Un seul nouveau bâtiment a été livré en 2024-2025. Il s'agit du pavillon de la plage Westboro, qui est conçu pour être carboneutre.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Effectuer une analyse du cout du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures. Tous les travaux importants de modernisation d'immeubles, y compris les contrats importants de rendement énergétique, doivent faire l'objet d'une analyse du cout sur le cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre afin de calculer les économies de gaz à effet de serre optimales. L'approche du cout sur le cycle de vie reposera sur une période de 40 ans et un cout implicite du carbone de 300 \$ la tonne.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.9 Réaliser une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception de toute rénovation d'importance d'un bâtiment.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de rénovations d'importance d'un bâtiment qui comprennent une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception.</p> <p>Cible : 100 % annuellement.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2023.</p>	<p>Afin de réduire considérablement les émissions de son vaste portefeuille immobilier, la CCN accordera la priorité à la réduction du carbone pour tous ses projets de rénovation et rénovera ses bâtiments en suivant le plan de carboneutralité de son portefeuille immobilier, qui est en cours de préparation. Une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre sera faite pour tous les grands projets de rénovation, dans le but de déterminer la réduction optimale des émissions pour chacun.</p> <p>Cible pertinente</p> <p>Cible 9.4 du CMI : « D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : Aucun projet de rénovation d'importance d'un bâtiment n'a franchi l'étape de la conception en 2024-2025.</p> <p>La CCN travaille actuellement à établir des lignes directrices pour les projets en lien avec la transition énergétique. Elle sera ensuite en meilleure position pour orienter la planification de ses projets de rénovation d'importance.</p> <p>La CCN travaille aussi à optimiser son processus de gestion de projet pour y intégrer les analyses du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception de toute rénovation d'importance.</p>

CIBLE DE LA SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral. Les ministères et les organismes sont tenus d'évaluer à intervalles réguliers les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral et de veiller à ce que des mesures soient prises pour atténuer ces risques.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
<p>13.10 Mettre en œuvre le Plan d'adaptation au climat de la CCN, y compris l'atténuation des risques les plus élevés et la réalisation d'évaluations des risques climatiques pour les projets d'envergure.</p>	<p>Indicateur de performance : Pourcentage des mesures à court terme énoncées dans le Plan d'adaptation au climat qui ont progressé.</p> <p>Cible : 100 % d'ici 2027.</p> <p>Point de départ : 0 % en date de 2023.</p>	<p>En 2019, la CCN a entrepris un projet d'adaptation au changement climatique afin d'étudier l'impact qu'ont sur elle les changements climatiques et de prendre les mesures qui s'imposent pour limiter cet impact. À l'étape 1 du projet, elle s'est procuré des projections climatiques régionales précises et les a analysées pour savoir quel sera le climat de la région dans les années à venir. À l'étape 2, elle a évalué les risques et la vulnérabilité associés aux changements climatiques, et elle a classé selon leur échéance à court ou à long terme les risques auxquels ses actifs, ses activités et ses programmes sont exposés. À l'étape 3, la CCN a élaboré un plan d'adaptation au climat, assorti de mesures visant à gérer les plus grands risques climatiques et à déterminer les risques qu'elle a en commun avec les villes de Gatineau et d'Ottawa.</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 58 % des mesures à court terme énoncées dans le Plan d'adaptation au climat ont progressé ou sont terminées.</p> <p>Quatorze des 24 mesures à court terme du Plan d'adaptation au climat de la CCN ont progressé. Parmi celles-ci, 2 ont été achevées en 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le programme de formation en matière de santé et de sécurité au travail, qui a été mis à jour pour tenir compte des risques climatiques (mesure 7); • la liste de contrôle pour l'inspection des actifs, qui a été mise à jour afin d'intégrer la vulnérabilité climatique dans l'ordre de priorité des améliorations apportées aux actifs (mesure 16). <p>Ces mesures s'ajoutent à celle terminée l'an dernier, soit l'ajout d'une couche de couverture des sols aux outils de géomatique qu'utilise la CCN, ce qui porte à 3 le nombre de mesures terminées.</p>
	<p>Indicateur de performance : Pourcentage de projets admissibles pour lesquels une évaluation des risques climatiques a été réalisée avant l'étape de la conception.</p> <p>Cible : 100 % des projets admissibles d'ici 2025.</p> <p>Point de départ : 100 % en 2023.</p>	<p>Cible et ambition pertinentes</p> <p>Ambition du CIC : « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. »</p> <p>Cible 13.1 du CMI : « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : Aucun résultat n'est disponible.</p> <p>La CCN travaille actuellement à établir un barème d'applicabilité lié à cette cible dans ses processus internes. Des outils, dont une grille d'autoévaluation et des lignes directrices, sont en cours d'élaboration pour que dorénavant, tous les projets admissibles tiennent compte des risques climatiques dès l'étape de conception.</p> <p>Entretemps, la CCN a déjà réalisé les évaluations des risques climatiques de certains projets critiques tels que ceux du 80, rue Elgin et du remplacement du pont Alexandra (en partenariat avec SPAC).</p>
<p>13.11 Élaborer et mettre en œuvre un plan pour communiquer les risques d'ordre financier auxquels est exposée la CCN en raison des changements climatiques.</p>	<p>Indicateur de performance : Nombre de recommandations terminées en fonction des attentes du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques.</p> <p>Cible : 8 recommandations d'ici 2025 (75 % des 11 recommandations qu'attend le groupe de travail).</p> <p>Point de départ : 3 en date de 2023 (l'obtention de projections climatiques pour la région de la capitale nationale, l'achèvement d'une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques, et l'inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre de la CCN).</p>	<p>En vertu de la <i>Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>, la CCN a l'obligation de déclarer les risques d'ordre financier liés aux changements climatiques auxquels elle est exposée et de prendre des mesures pour réduire ces risques. Grâce à ses plans d'adaptation au climat et d'atténuation des impacts climatiques, la CCN est prête à mettre en œuvre certaines des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et indique dans ses rapports annuels sur la SDD certaines des mesures qu'elle prend pour atténuer les impacts climatiques.</p>	<p>Progrès de l'indicateur : En cours.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 4 recommandations sont terminées en fonction des attentes du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques.</p> <p>En 2024-2025, la CCN a renforcé ses pratiques en matière de divulgation de l'information relative aux changements climatiques. En plus des pratiques liées aux mesures et des cibles déjà en place en 2023 (3), elle a revu son profil de risque organisationnel afin d'inclure les changements climatiques dans son registre des risques. Pour suivre pleinement les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques, la CCN élaboré actuellement un plan de mise en œuvre visant à adopter les meilleures pratiques organisationnelles compatibles avec son mandat, notamment celles qui sont en lien avec les rôles et les responsabilités, le renforcement des connaissances, ainsi que l'identification et la quantification des risques.</p>

Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne



Objectif 15

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Conservation des terres et de l'eau douce. »

CIBLE DE LA SFDD – « Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Conserver les espaces naturels. Accélérer la mise en place de nouvelles aires protégées et de conservation, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des accords sur la nature avec les provinces et les territoires, et en assurant la protection des aires d'eau douce; améliorer l'accès du public à la nature; et créer des emplois en conservation et en gestion de la nature.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
15.1 Protéger les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau ou en faire l'acquisition.	Indicateur de performance : Nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature dans les corridors désignés. Cible : Augmentation continue du nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature, et exécution d'au moins 2 projets de conservation annuellement. Point de départ : 2 projets avaient été réalisés en 2023.	<p>Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030</p> <p>Les corridors écologiques sont importants pour l'amélioration de la connectivité entre les aires de protection et de conservation, et d'autres aires de nature sauvage. La CCN a donc répertorié et protégé certains des corridors adjacents à sa plus vaste aire protégée, le parc de la Gatineau, dont la superficie est supérieure à 360 km². Une étude de 2012 a permis de répertorier 12 corridors écologiques qui relient le parc à trois grands milieux naturels : les grandes forêts (au nord-ouest), la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau. Ces corridors appartiennent à d'autres administrations et à des propriétaires du secteur privé, et leur superficie totalise plus de 29 000 ha. Dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, actualisé en 2021, la CCN s'est engagée à travailler avec les organismes de conservation, diverses parties prenantes et des propriétaires du secteur privé pour protéger ces endroits dans le cadre d'un projet de protection des corridors écologiques.</p> <p>Cible, ambition et indicateur pertinents</p> <p>Ambition du CIC : « Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l'habitat. »</p> <p>Cible 15.3 du CIC : « Conserver 25 % des aires terrestres (terres et eaux douces) d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030. »</p> <p>Indicateur 15.1.2 du CMI : « Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème). »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 4 propriétés sont gérées aux fins de la conservation de la nature dans les corridors désignés du parc de la Gatineau depuis 2023.</p> <p>2 projets de conservation ont été réalisés en 2024-2025.</p> <p>En lien avec l'augmentation continue du nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature, la CCN a acquis en 2024-2025 un terrain de 17 ha dans le corridor écologique du ruisseau Chelsea.</p> <p>De plus, afin de soutenir l'approfondissement des connaissances sur la conservation des corridors écologiques, la CCN a participé à une table de concertation sur les corridors écologiques, mise sur pied par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais. Elle a également contribué au financement d'une étude sur les passages fauniques adjacents au parc de la Gatineau.</p>

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun **CIBLE DE LA SFDD** – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard. Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les administrations locales, les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux afin de mieux faire connaître les espèces exotiques envahissantes, de mieux comprendre leurs couts et l'incidence de leur présence, et de les prévenir, les détecter, y réagir, les contrôler et les gérer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
15.2 Examiner l'impact des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes et les habitats naturels de grande valeur de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place chaque année pour évaluer l'impact des espèces envahissantes et y remédier. Cible : 3 annuellement. Point de départ : 3 ont été réalisés en 2023.	<p>Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030</p> <p>La CCN estime qu'à l'heure actuelle, ses terrains abritent environ 200 espèces en péril. Il est important de protéger ces espèces contre les divers facteurs qui les menacent, y compris la propagation des espèces exotiques envahissantes. Pour obtenir des résultats optimaux, la CCN doit concentrer sa gestion sur les endroits où les espèces en péril sont les plus menacées par les espèces envahissantes.</p> <p>Ambition pertinente</p> <p>Ambition 15.8 du CMI : « D'ici 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »</p>	<p>Progrès de l'indicateur : Atteint.</p> <p>Résultat au 31 mars 2025 : 12 projets ont été mis à exécution au cours de l'exercice pour évaluer l'impact des espèces envahissantes et y remédier.</p> <p>Voici les projets réalisés en 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lutte contre le nerprun le long du chemin du Lac-Meech (150 m²) • lutte contre le nerprun le long du chemin Pine (50 m²) • lutte contre la petite pervenche à l'intersection des sentiers 1 et 60 (900 m²) • lutte contre le célastre asiatique au domaine Mackenzie-King (150 m²) • lutte contre le panais sauvage à la plage Smith, au lac Philippe (1 000 m²) • lutte contre la renouée du Japon le long du chemin Valle Verde (300 m²) • lutte contre le nerprun au lac des Fées (8 100 m²) • lutte contre le nerprun dans la partie nord du parc Jacques-Cartier (1 500 m²) • lutte contre la renouée du Japon au parc Hampton (2 200 m²) • lutte contre le nerprun dans un secteur de l'avenue Atlantis (5 800 m²) • lutte contre la cynanche au parc des Rapides-Deschênes • lutte contre diverses espèces en continu dans le secteur du lac Leamy

Annexe 2 –

Glossaire

adaptation au changement climatique – Ajustement des décisions, des activités et de la pensée en fonction des changements climatiques observés ou prévus, afin de réduire les dommages ou de tirer parti de nouvelles possibilités. [*climate change adaptation*]

analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre – Méthode d'évaluation du cout total de la possession d'une installation qui tient compte du cout des émissions de carbone. [*greenhouse gas life-cycle cost analysis*]

analyse entre les sexes plus (ACS Plus) – Pratique exemplaire adoptée par le gouvernement du Canada pour déterminer comment une politique, un programme ou un projet touche différemment divers groupes de personnes. [*gender-based analysis plus (GBA Plus)*]

approvisionnement écologique – Approche d'achat selon laquelle les effets sur l'environnement des biens et services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans la décision d'achat. [*green procurement*]

assainir (décontaminer) – Retirer les contaminants du sol, des eaux souterraines, des sédiments ou des eaux de surface pour en éliminer tout danger pour les êtres humains, la faune et la flore. [*remediate*]

bâtiment carboneutre – Bâtiment situé, conçu, bâti et entretenu de manière à atténuer au maximum les aléas du climat, à consommer très peu d'énergie et à être entièrement alimenté à partir de sources d'énergie renouvelable, sur place ou non. [*net-zerocarbon building*]

bâtiment prêt à être carboneutre – Bâtiment conçu de manière à pouvoir fonctionner sans émettre de carbone ultérieurement. [*net-zero-carbon-ready building*]

biodiversité – Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et d'autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu donné, n'importe où sur la planète. [*biodiversity*]

capital naturel – Inventaire de ressources naturelles, de terres et d'écosystèmes qui fournissent un éventail de ressources et de flux de services écosystémiques nécessaires à la vie. [*natural capital*]

carboneutre – Qui ne produit aucune émission nette de carbone; d'abord en réduisant les émissions de carbone, puis en compensant les émissions inévitables au moyen de projets qui retirent le carbone de l'atmosphère. [*carbon neutral*]

corridor écologique – Passages terrestres ou aquatiques entre un parc et les milieux naturels environnants qui servent aux déplacements de la faune et à la dispersion de la flore. [*ecological corridor*]

décarbonation – Réduction de la quantité de gaz à effet de serre produits par un bien ou résultant d'un processus. [*decarbonize*]

développement durable – Développement qui satisfait aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire à leurs besoins. [*sustainable development*]

économie circulaire – Système de production, d'échange et de consommation selon lequel on tire le plus de valeur possible des ressources grâce au recyclage, à la réparation, à la réutilisation ou à la remise en état de produits et de matériaux, ou à l'attribution d'un nouvel usage, éliminant ainsi les déchets et les émissions de gaz à effet de serre à l'étape de la conception. [*circular economy*]

efficacité énergétique – État de fonctionnement d'un système qui utilise peu d'énergie pour effectuer une tâche donnée, éliminant ainsi le gaspillage d'énergie. [*energy efficiency*]

émissions de la portée 1 – Émissions directes de combustibles fossiles provenant de sources appartenant à une organisation ou contrôlées par elle. [*scope 1 emissions*]

émissions de la portée 2 – Émissions indirectes liées aux achats énergétiques. [*scope 2 emissions*]

émissions de la portée 3 – Émissions indirectes autres que les émissions des portées 1 et 2, provenant de sources extérieures à une organisation. [*scope 3 emissions*]

énergie propre – Désigne les sources d'énergie renouvelable, les technologies nucléaires, les technologies de captage et de stockage du carbone, ainsi que la réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique. [*clean energy*]

énergie renouvelable – Énergie provenant de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent (énergie éolienne) ou les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être reconstituée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le débit des cours d'eau (énergie hydroélectrique). [*renewable energy*]

équité sociale – Concept d'une société qui accorde aux personnes, collectivement ou individuellement, un traitement juste et une part équitable des avantages de la société. Dans ce contexte, ce principe est fondé sur les concepts de droits de la personne et d'équité. En vertu de la justice sociale, toute personne ou tout groupe bénéficie de droits importants tels que la protection de la santé et des normes minimales de revenu. [*social equity*]

espèce en péril – Espèce végétale ou animale ayant un statut spécial à l'échelle fédérale ou provinciale parce qu'elle est vulnérable à l'extinction. Une espèce peut être inscrite sur la liste des espèces préoccupantes, menacées, en voie de disparition, disparues du pays ou disparues. [*species at risk*]

gaz à effet de serre – Gaz tels que l'oxyde nitreux (N_2O), le méthane (CH_4) et surtout le dioxyde de carbone (CO_2e) qui s'accumulent dans l'atmosphère et agissent pour retenir la chaleur atmosphérique, contribuant ainsi au changement climatique. [*greenhouse gas*]

intendance – Gestion des ressources de telle sorte qu'elles puissent être transmises avec intégrité aux générations futures. [*stewardship*]

pollinisateur – Animal, comme un oiseau ou un insecte, qui transporte le pollen d'une plante à l'autre. [*pollinator*]

réseau énergétique de quartier – Système composé d'installations centrales qui chauffent les bâtiments avec de l'eau chaude ou de la vapeur et refroidissent les bâtiments avec de l'eau glacée. L'eau circule dans des tuyaux souterrains reliés en boucle. Ce procédé consomme moins d'énergie et est plus efficace que l'utilisation d'équipement dans chaque bâtiment. [*district energy system*]

résilience – Capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations, notamment climatiques, tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement; capacité de se réparer ou de s'adapter au stress et au changement. [*resilience*]

science citoyenne – Activité ouverte au grand public de collecte et d'analyse de données sur la nature, généralement en collaboration avec des scientifiques. [*citizen science*]

service écosystémique – Service tiré des fonctions écologiques telles que le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation climatique, le stockage du carbone, la pollinisation et l'empêchement de l'érosion, y compris la production d'aliments, de carburants et de médicaments. [*ecosystem services*]

site contaminé – Terrain contenant des substances chimiques (p. ex. métaux lourds ou produits pétroliers) qui peuvent poser un danger pour la santé humaine et l'environnement ou dont le niveau est supérieur aux normes établies par les politiques et la réglementation. [*contaminated site*]

sol excédentaire – sol dont le niveau de contamination se situe sous les seuils de réemploi, conformément aux usages autorisés par la loi. [*excess soil*]

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.ccn-ncc.gc.ca

*Stratégie de développement durable
Rapport annuel 2024-2025*

*Numéro de catalogue : W91-5F-PDF
ISSN 2818-9221*